



# Code de Transparence AFG-FIR

Gestion Directe

2023

# Déclaration d'engagement

L'investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique des fonds cités ci-dessous et de leurs gestions :

- R-co 4Change Equity Euro
- R-co 4Change Convertibles Europe
- R-co 4Change Net Zero Credit Euro
- R-co 4Change Net Zero Equity Euro
- R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity
- R-co 4Change Moderate Allocation
- R-co 4Change Green Bonds
- R-co Valor 4Change Global Equity

Rothschild & Co Asset Management Europe est investie dans la gestion ISR depuis 2011, date à laquelle la société de gestion est devenue signataire des Principes pour l'Investissement Responsable édictés par l'ONU.

Notre Code de Transparence traduit nos efforts passés et à venir afin de :

- Mettre en place une démarche pragmatique d'intégration des enjeux de durabilité au sein de notre gestion
- Poursuivre le développement de notre démarche d'investissement responsable.

Il couvre la période allant de mars 2023 à mars 2024.

Notre réponse complète au Code de Transparence peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

# 1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence:

|  | R-co 4Change<br>Equity Euro   | R-co 4Change<br>Convertibles Europe   | R-co 4Change<br>Net Zero Credit Euro  | R-co 4Change<br>Net Zero Equity Euro  |
|--|---|---|---|---|
| Stratégie d'investissement   | Actions - Zone Euro   | Convertibles - Europe   | Crédit – Zone euro  | Crédit – Zone euro  |
| Univers d'investissement initial   | EURO STOXX Total Market <sup>(2)</sup>  | Sélection représentative du gisement des obligations convertibles européennes <sup>(2)</sup>  | Markit iBoxx™ € Corporates, ICE BofA Euro High Yield <sup>(2)</sup>   | Euro Stoxx Total Market <sup>(2)</sup>  |
| Indicateur de référence  | Euro Stoxx®   | Refinitiv Europe CB   | Markit iBoxx™ € Corporates  | Euro Stoxx®   |
| <b>Stratégie ESG</b>   |   |   |   |   |
| 1. Exclusions (normatives et/ou sectorielles)  | x   | x   | x   | x   |
| 2. Intégration des critères ESG  | x   | x   | x   | x   |
| 3a. Best-in-class (sélectivité)  |   |   | x   |   |
| 3b. Amélioration de note ESG   | x   | x   |   | x   |
| 4. Engagement  | x   | x   | x   | x   |
| 5. Impact  |   |   | x   | x   |
| Encours Au 31/12/2021  | 23 M €  | 103 M €   | 49 M €  | 118 M €   |
| <b>Labels</b>  |   |   |   |   |
| ISR (France)<br>Date de première obtention   | x (v2)<br>juin 2021   | x (v2)<br>juin 2021   | x (v2)<br>février 2020  | x (v2)<br>février 2020  |
| Towards Sustainability (Belgique)<br>Date de première obtention  |   |   |   |   |
| Article SFDR   | Art. 8  | Art. 8  | Art. 9  | Art. 9  |
| Catégorie AMF<br>Doctrines 2020-03   | Catégorie 1<br>Communication centrale   | Catégorie 1<br>Communication centrale   | Catégorie 1<br>Communication centrale   | Catégorie 1<br>Communication centrale   |
| <b>Informations relatives au fonds</b>   |   |   |   |   |
| Forme juridique  | FCP   | FCP   | FCP   | Compartiment de la SICAV R-co 2   |
| Domiciliation  | France  | France  | France  | France  |
| Réglementation applicable  | UCITS   | UCITS   | UCITS   | UCITS   |
| <b>Documents relatifs au fonds</b>   |   |   |   |   |
| Prospectus, DICI, Annexes précontractuelles SFDR, Web Disclosure (Article 10), Reporting ESG, Reporting mensuel, Rapport annuel et Annexes périodiques SFDR, Historique des VL | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-equity-euro/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-equity-euro/</a> | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-convertibles-europe/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-convertibles-europe/</a> | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-credit-euro/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-credit-euro/</a> | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-equity-euro/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-equity-euro/</a> |

(1) Les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices seront réintégrées à l'univers d'investissement initial.

(2) Les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices ne dépasseront pas 10% de l'actif net.

|                                  | R-co 4Change<br>Inclusion & Handicap Equity | R-co 4Change<br>Moderate Allocation  | R-co 4Change<br>Green Bonds   | R-co Valor 4Change<br>Global Equity |
|----------------------------------|---|--|---|-------------------------------------|
| Stratégie d'investissement       | Actions – Europe                            | Diversifié : Actions – Europe<br>Taux – libellés en euro                                       | Obligations Vertes - Monde  | Actions - Monde                     |
| Univers d'investissement initial | Stoxx Europe Total Market <sup>(1)</sup>    | Stoxx Europe Total Market,<br>iBoxx Euro Overall et ICE BofA<br>Euro High Yield <sup>(1)</sup> | Barclays Global Green Bond<br>Corporate, ICE BofA<br>Euro High Yield, iBoxx Euro<br>Corporate Overall, Govies G7,<br>Stoxx Europe Total Market <sup>(1)</sup> | MSCI ACWI <sup>(1)</sup>            |
| Indicateur de référence          | Stoxx 600®                                  | 55% iBoxx Overall Euro<br>+ 15% Ester<br>+ 30% Stoxx Europe 600                                | Bloomberg Barclays<br>Global Green Bond Index :<br>Corporate Hedged en EUR  | MSCI ACWI                           |

#### Stratégie ESG

|  |        |        |         |        |
|--|--------|--------|---------|--------|
| 1. Exclusions (normatives<br>et/ou sectorielles) | x      | x      | x       | x      |
| 2. Intégration des critères ESG                  | x      | x      | x       | x      |
| 3a. Best-in-class (sélectivité)                  | x      | x      |         | x      |
| 3b. Amélioration de note ESG                     |        |        |         |        |
| 4. Engagement                                    | x      | x      | x       | x      |
| 5. Impact  | x      |        | x       |        |
| Encours Au 30/12/2022                            | 16 M € | 43 M € | 104 M € | 44 M € |

#### Labels

|   |                                       |                                       |                                       |                                       |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| ISR (France)<br>Date de première obtention                      | x (v2)<br>février 2020                |                                       |                                       | x (v2)<br>juin 2021                   |
| Towards Sustainability (Belgique)<br>Date de première obtention |                                       | x<br>octobre 2020                     | x<br>juin 2021                        | x<br>juin 2021                        |
| Article SFDR  | Art. 9                                | Art. 8                                | Art. 9                                | Art. 9                                |
| Catégorie AMF<br>Doctrines 2020-03                              | Catégorie 1<br>Communication centrale | Catégorie 1<br>Communication centrale | Catégorie 1<br>Communication centrale | Catégorie 1<br>Communication centrale |

#### Informations relatives au fonds

|                           |                                 |                               |                               |                                 |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Forme juridique           | Compartiment de la SICAV R-co 2 | Compartiment de la SICAV R-co | Compartiment de la SICAV R-co | Compartiment de la SICAV R-co 2 |
| Domiciliation             | France                          | France                        | France                        | France                          |
| Réglementation applicable | UCITS                           | UCITS                         | UCITS                         | UCITS                           |

#### Documents relatifs au fonds

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
| Prospectus, DICI, Annexes<br>précontractuelles SFDR, Web Disclosure<br>(Article 10), Reporting ESG, Reporting<br>mensuel, Rapport annuel et Annexes<br>périodiques SFDR, Historique des VL | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-inclusion-handicap-equity/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-inclusion-handicap-equity/</a> | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-moderate-allocation/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-moderate-allocation/</a> | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-green-bonds/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-green-bonds/</a> | <a href="https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-valor-4change-global-equity/">https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-valor-4change-global-equity/</a> |
|--|---|---|---|---|

(1) Les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices seront réintégrées à l'univers d'investissement initial

## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce code

#### Rothschild & Co Asset Management Europe

Société en commandite simple, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 824 540 173 R.C.S. Paris

29 avenue de Messine – 75008 PARIS www.am.eu.rothschildandco.com

### 2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Notre démarche d'investisseur responsable se construit depuis 2011, date à laquelle nous sommes devenus signataires des Principes pour l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies.



#### Depuis 2011, notre processus s'est triplement enrichi :

- En termes d'outils à notre disposition : nous avons mis en place une politique de vote qui favorise les principes d'investissement responsable en 2011, développé notre premier outil de notation des portefeuilles sur la base de critères ESG en 2012 et commencé à travailler sur l'intensité carbone de nos portefeuilles en 2015.
- En termes de classes d'actifs couvertes : les actions, les obligations, les convertibles, les fonds de multigestion classiques.
- En termes de produits avec le lancement en 2019 de la gamme 4Change : des stratégies dédiées à des thématiques durables spécifiques (enjeux sociétaux ou environnementaux, défis climatiques et émissions carbone) reposant sur des processus ISR exigeants en matière d'exclusion, de sélection et d'engagement en ligne avec la thématique du fonds. Les fonds répondent aux exigences des certifications durables européennes.

#### Depuis ses débuts, notre démarche repose sur trois principes clés :

- Intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs économiques dans une dynamique de transition ;
- Participer au développement d'une économie plus inclusive.

## 2.2 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

**Nous avons décidé d'accentuer nos efforts en matière d'initiatives environnementales, aussi bien au niveau du groupe Rothschild & Co, que de la société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe :**

- En 2018, le Groupe a fait appel aux services de professionnels pour initier un projet tendant à favoriser une meilleure connaissance, compréhension et prise en compte des recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Rothschild & Co a reconnu que les recommandations du TCFD ouvrent un chemin pour tous les métiers, et que le Groupe devra, en premier lieu, acquérir une meilleure compréhension des risques et opportunités liés au climat avant de pouvoir l'emprunter.
- En 2019, Rothschild & Co Asset Management Europe a lancé sa gamme de produits "4Change", et mis en place son premier partenariat avec des ONG.
- En 2020, le Groupe Rothschild & Co s'est doté d'une feuille de route Investissement Responsable avec des objectifs définis dans le temps en matière d'intégration des critères ESG et de développement ISR incluant l'ensemble des métiers et expertises d'investissement. Cette feuille de route s'accompagne d'un comité Investissement Responsable Groupe, sous la responsabilité exécutif de Rothschild & Co.
- En mai 2020, le Groupe Rothschild & Co a établi des principes d'investissement communs aux activités de banque privée, gestion d'actifs et investissement non cotés, relatifs au secteur du charbon thermique.
- En 2021, nous avons élargi notre gamme dédiée à l'investissement durable avec au moins une stratégie durable "4Change" par expertise de gestion. A fin 2021, nous comptons 10 produits labélisés dans notre gamme de fonds.
- Nous avons accru nos efforts d'engagement avec le renforcement de notre cadre d'exclusion. Nous avons également mené plusieurs campagnes de sensibilisation et de recensement auprès de nos gestionnaires partenaires concernant leur cadre d'exclusion, envoyé des questionnaires d'engagement aux sociétés en portefeuille au sein de notre gamme 4Change.
- En 2022, nous avons renforcé nos efforts, entre autres, les éléments suivants :
  - Nos seuils de charbon thermique ont été révisés à la baisse, conformément à la recommandation de l'ONG Urgewald et au calendrier international de sortie du charbon, et nos principes d'investissement pour les combustibles fossiles ont été formalisés ;
  - Notre architecture de données a été étendue avec l'ajout de données sur la biodiversité provenant de Carbon4 Finance et de CDC Biodiversité ;
  - Notre définition de l'investissement durable a été établie et les minimums légaux ont été déterminés pour les OPC Article 8 et 9 du règlement SFDR. Notre politique sur les principales incidences négatives "PAI" a été affinée avec la définition de nos PAI prioritaires et optionnels ;
  - Nous avons publié notre premier rapport Article 29 relatif à la Loi Energie Climat ;
  - Nous avons rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, en se fixant des objectifs carbone au niveau des investissements de la Société de Gestion.

**Nos compétences internes et notre approche pragmatique des sujets durables nous ont également permis de nous positionner sur 2 axes clés :**

- Disposer de la capacité de répondre au mieux aux attentes de nos clients aussi bien en matière de transparence et informations que de gestion durable sur mesure ;
- Être un acteur actif au sein de notre secteur au travers de notre participation à différents groupes de travail sur les combustibles fossiles, l'impact ou la transition juste.

**Rothschild & Co Asset Management Europe a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers l'élaboration de différents documents, accessibles sur le site internet de la société de gestion ([www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com)) :**

- Politique ESG
- Politique d'engagement incluant la politique de vote
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique
- Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux
- Politique d'exclusion relative aux armes controversées
- Politique de risque de durabilité en matière d'investissements
- Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité
- Registre des exclusions
- Rapport d'engagement annuel, intégrant le rapport de vote au titre de l'exercice écoulé
- Rapport Article 29 – Loi Energie Climat au titre de l'exercice 2022
- Codes de Transparence des fonds 4Change labélisés
- Rapport de transparence des UN-PRI, disponible sur le [site internet](#) des PRI
- Rapport RSE au niveau du Groupe Rothschild & Co

## 2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique ?

Le risque de durabilité se définit comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement. Du fait du changement climatique, nous observons une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des aléas climatiques.

Parmi les risques de durabilité, on retrouve :

- Les risques physiques liés aux impacts physiques du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité
- Les risques de transition (de marché, réputation, réglementaire, technologique et de responsabilité) liés aux pertes financières causées par la transition vers une économie sobre en carbone
- Les risques de controverses

Ces risques de durabilité sont pris en compte dans nos décisions d'investissements selon le degré croissant d'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie de l'OPC et font partie des cartographies des risques financiers et ESG et des contrôles réalisés par les équipes de gestion des risques et de conformité.

Dans le cadre de nos travaux sur la prise en compte des risques de durabilité, nous sommes particulièrement sensibles aux risques climatiques, notamment ceux de transition.

Notre politique de risque de durabilité en matière d'investissements, ainsi que celle relative à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

### **L'anticipation et la gestion de la transition vers des modèles économiques plus durables sont des éléments importants à prendre en compte dans nos analyses compte tenu des risques et des opportunités qu'elles peuvent présenter à court, moyen et long termes. En effet, les enjeux de durabilité peuvent notamment se matérialiser par :**

- Une décélération, voire un décrochage rapide des activités historiques au regard des nouvelles tendances de consommation et défis environnementaux,
- Des besoins en investissement supplémentaires en lien avec des évolutions réglementaires,
- Des dépréciations d'actifs, etc.

Nous cherchons donc à identifier l'impact des risques de durabilité sur les caractéristiques intrinsèques de chaque investissement (besoins de financement, impact sur le positionnement concurrentiel, risque de défaillance, etc.) dans la durée.

La méthodologie d'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et l'évaluation des enjeux de durabilité dans les politiques d'investissement visent notamment à atteindre les objectifs suivants :

- Bénéficier d'une meilleure compréhension générale des risques et donc de mieux protéger les portefeuilles ;
- Affiner les processus de valorisation pour saisir de nouvelles opportunités ; et, in fine,
- Apprécier plus finement le profil risque/opportunité des choix d'investissement.

### **La politique ESG de Rothschild & Co Asset Management Europe repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale, notamment sur le climat et la biodiversité, via :**

- Le respect d'un socle commun d'exclusions :
  - Exclusions réglementaires : armes controversées / sanctions internationales
  - Exclusions discrétionnaires : Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et charbon thermique
- L'intégration des critères ESG matériels dans les process d'analyse
  - Utilisation de 3 prestataires de données ESG : MSCI ESG Research, Ethifinance et Carbon4 Finance
  - Une évaluation combinant les critères financiers et ESG. L'intégration des critères ESG s'adapte au processus d'analyse de chaque expertise de gestion et peut s'appliquer aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau émetteurs, au niveau de société de gestion et/ou OPC, selon les classes d'actifs.
- Le respect d'exigences durables au niveau des portefeuilles :
  - Objectif de note ESG minimum de BBB
  - Couverture en notations ESG minimale et note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement
  - Minimum d'investissements taxonomiques et d'investissements durables
- L'engagement actif
  - Un dialogue ciblé notamment sur nos thèmes prioritaires (transition climatique, inclusion et transition juste...) et les controverses
  - Une politique de vote responsable
  - Une participation active à plusieurs groupes de travail de place (Ademe, Finance for Tomorrow, AFG, Climate Action 100+...) sur les stratégies mises en place dans les portefeuilles (impact, biodiversité, énergies fossiles, transition juste...)
- La production d'un reporting ESG détaillé<sup>(1)</sup>
  - Profil ESG (notation ESG, tendance de la notation et répartition par secteur) ;
  - Intensité carbone (écart par rapport aux indices, contribution sectorielle et identification des principaux contributeurs) ;
  - Profil de transition (objectifs de réduction, part verte, catégories d'activités en transition...);
  - Gouvernance (représentation des femmes au conseil d'administration) ;
  - Objectifs de Développement Durable, ODD (pourcentage aligné avec les ODD).

(1) Excepté pour les produits catégorie 3 selon la doctrine de l'AMF DOC-2020-03.

## 2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable ?

Dans l'environnement dynamique et en constante mutation de la finance durable, nos collaborateurs jouent un rôle essentiel dans le déploiement de notre approche durable et de l'activité d'investissement responsable.

Au cœur de notre stratégie, le développement d'une offre de produits toujours plus durables mobilise au quotidien de nombreuses fonctions au sein de notre organisation.



**Didier Bouvignies**  
Associé-Gérant  
Responsable des Gestions

### Expertise Conviction



**Anthony Bailly**  
Responsable de la  
Gestion Actions  
Vincent Iméneuraët



**Ludivine de Quincérot**  
Responsable de la  
Gestion Diversifiée



**Emmanuel Petit**  
Responsable de la  
Gestion Obligataire  
Nataly Loaiza  
Santamaria

Henry Ndong  
Jérôme Loire  
Kristell Agaesse  
Nicolas Racaud  
Michael Longeard  
Philippe Lonné  
Julien Boy  
Solweig Pierronnet  
Mirthula Pirapakaran  
Yann Roux

### Expertise Valor



**Yoann Ignatiew**  
Gérant R-co Valor

Charles - Edouard Bilbault  
Elsa Fernandez  
Henri Captier  
Louise Li  
Klara Sok

### Expertise ESG & Analyse financière



**Ludivine de Quincérot**  
Responsable ESG  
& Analyse Financière



**Andréa Sekularac**  
Chargée d'affaires  
investissement durable



**Thomas Vincent**  
Ingénieur financier



**Edward Luu**  
Analyste



**Gabriel Hors**  
Analyste sénior



**Natacha Rousset**  
Analyste sénior



**Jorge Velandia**  
Analyste

### Expertise Thématique



**Thierry Rigaudière**  
Responsable de la  
Gestion Thématique

Alban Seydoux  
Nathalie Bourdoncle  
Paul Reuge  
Thierry Combes  
Valérie Oelhoffen

### Expertise Architecture Ouverte



**Marc Terras**  
Responsable  
de la Gestion en  
Architecture Ouverte

Mathieu Six  
Stéphane de Kermaal  
Sylvie Havard-Duclos

Thomas Ayache  
Jade Weill  
Linh Mansion

Morgane Wespieser  
Pierre Hauvette  
Ambre Laurensou

## Équipe ESG et Analyse Financière dédiée

Rothschild & Co Asset Management Europe dispose d'une équipe ESG transverse de 7 personnes dont 4 analyste et 3 personnes dédiées aux projets transverses sous la responsabilité de Ludivine de Quincérot :

- Une chargée d'affaires qui participe à l'effort de recherche ainsi qu'à la réflexion en matière de méthodologies & stratégies ESG et qui contribue au développement commercial,
- Un analyste transverse qui participe à la coordination de notre stratégie et nos actions d'engagement et concourt à l'effort de recherche sur certains secteurs
- Un ingénieur financier qui contribue à l'élaboration d'outils quantitatifs et participe à la coordination de notre politique de vote.

Les analystes actions européennes sont organisés par secteurs. La sélection des titres dans nos portefeuilles est fondée sur un processus d'analyse financière qui intègre les critères ESG. Ils sont également parties prenantes dans l'analyse des controverses et des procédures d'engagement liées à leurs secteurs, tant sur la partie dialogue que vote. L'équipe d'analyse actions européennes travaille en collaboration avec les autres équipes d'investissement et diffusent les bonnes pratiques sur l'ensemble de ces sujets.

L'équipe contribue activement au pilotage et à l'harmonisation des processus ESG au sein des expertises de gestion, à la coordination de l'effort de recherche et de l'engagement avec les équipes d'investissement ainsi que de la relation avec les prestataires externes.

Par ailleurs, elle participe aux réflexions sur le développement de l'offre produits et l'établissement des stratégies d'investissement avec les gestionnaires et les équipes commerciales ainsi qu'à la mise en conformité avec les réglementations et les labels de place avec les équipes opérationnelles. Enfin, elle participe au développement commercial notamment de la gamme 4Change.



## Les équipes de gestion

La recherche ESG & financière et l'engagement avec les émetteurs sont réalisés par les mêmes équipes d'analystes au sein de chaque expertise de gestion en coordination et collaboration avec l'équipe ESG & Analyse financière dédiée :

- 3 analystes actions internationales
- 4 analystes obligataires et 1 analyste ESG
- 5 analystes en multigestion

Les gérants sont responsables de la bonne intégration des principes d'investissement durables établis par la société pour leur fonds.

Avec les analystes, ils sont aussi bien mobilisés sur l'approche durable commune à tous les véhicules d'investissements généralistes que sur leurs propres stratégies labélisées qui ont des thématiques durables ciblées avec des critères de sélection renforcés. Ces dernières sont sur les mêmes univers d'investissement et participent donc à diffuser les bonnes pratiques au sein de l'ensemble de l'expertise.

## Les équipes opérationnelles

Les équipes de Gestion des Risques et de Conformité sont impliquées dans l'élaboration de solutions de contrôle et de vérification de nos engagements.

Les équipes de Développement Commercial contribuent activement à l'élaboration de supports commerciaux, d'outils de suivi, et à l'effort de vente.

L'équipe de Product Management est impliquée dans la gestion de la gamme et les créations de nouveaux produits, du renseignement de la base de données produits (caractéristiques reprises dans les EET, notamment) et accompagne la réalisation de projets en matière d'investissement responsable.

Chaque équipe étant partie prenante et responsable de sa contribution à notre démarche durable, les enjeux de durabilité ne relèvent pas d'une expertise autonome mais de la mobilisation de l'ensemble des compétences 3 internes et des collaborateurs..

## 2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR ?

Chaque expertise de gestion a développé au moins une stratégie durable, venant ainsi enrichir et diversifier la gamme 4Change. Chacune d'entre elles travaille également au déploiement de stratégies durables dédiées et sur-mesure.

Nous estimons que 34% du temps global des équipes de gestion est alloué aux sujets ESG.

## 2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR êtes-vous partie prenante ?

**Nous participons à des groupes de travail regroupant les acteurs financiers, dans le but de promouvoir une finance durable crédible, pragmatique et applicable à toutes les sociétés de gestion :**



- Membre du Comité Investissement Responsable de l'AFG
- Participation au Groupe de travail dédié aux énergies fossiles de l'AFG, donnant lieu à la publication en octobre 2021 d'un Guide sur l'élaboration d'une stratégie énergies fossiles



- Membre de Finance for Tomorrow, initiative de la Place de Paris, membre du groupe de travail dédié à la finance à impact depuis 2021, et de celui dédié à la biodiversité depuis 2022



- Contribution auprès de l'ADEME, initiative de la Place de Paris dédiée à l'encadrement des allégations commerciales d'impact environnemental des produits financiers, depuis 2022

Nous sommes parties prenantes des coalitions d'investisseurs, qui participent à l'effort d'engagement en matière de prise en compte des enjeux climatiques et de transition juste :



Adhésion à l'initiative en faveur de l'amélioration de la gouvernance sur le changement climatique



Membre d'Investors for a Just Transition, première coalition mondiale d'engagement lancée par Finance for Tomorrow

En tant que société de gestion, nous souhaitons participer activement à ces enjeux climatiques et de transition, en inscrivant nos activités de gestion dans des cadres exigeants et reconnus :



Signataire des UNPRI depuis 2011



Utilisation de la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald



Adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers pour agir en faveur du climat et de l'atteinte de l'objectif Net Zero

En lien avec les initiatives qui précèdent et nos ambitions en matière d'investissement durable, nous sommes impliqués dans des activités de mécénat.

Nous sommes mécènes de l'expédition Polar POD, et participons à un programme de reforestation à travers Reforest'Action. Nous développons également des partenariats avec des associations, à travers le développement de "fonds de partage". Nous nous sommes engagés, depuis 2022, à reverser au moins 1% du chiffre d'affaires de la gamme 4Change à des associations agréées par 1% for the Planet, organisation à but non lucratif :



Au travers des initiatives auxquelles nous prenons part, nous souhaitons agir et donner plus de concret à nos engagements. Nous privilégions aussi bien les contributions positives *via* la diffusion de bonnes et cohérentes pratiques au sein de notre secteur entre autres, que la réduction des incidences négatives associées à nos choix d'investissement au travers notamment des actions menées dans le cadre des coalitions d'investisseurs.

## 2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion

Au 30/12/2022, le montant de nos actifs intégrant des critères ESG s'élevait à 22 milliards d'euros.

## 2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

À fin décembre 2022, 97% des encours de nos fonds ouverts, et 71% des encours totaux respectent les exigences des Articles 8 ou 9 de la réglementation européenne SFDR – Disclosure.

Par ailleurs, à fin décembre 2022 la gamme 4 Change représente 5% des encours de nos fonds ouverts.

## 2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

**Depuis 2019, nous développons une gamme baptisée 4Change au sein de laquelle la prise en compte des enjeux de durabilité au sens large est renforcée. Elle entend répondre à la définition de l'Investissement Socialement Responsable telle qu'énoncée par le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) :**

“L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.”

**Pour notre activité de gestion directe, les fonds labélisés sont les suivants :**

### **R-co 4Change Net Zero Equity Euro et R-co 4Change Net Zero Credit Euro**

Ces fonds sont axés sur une thématique climat poursuivant l'objectif de transition vers une économie dite "Net Zero" d'ici 2050, encadrée par l'Accord de Paris. Tous deux reversent une partie de leur frais de gestion à l'association Océan polaire, dans le cadre du financement de l'expédition POLAR POD. Ils ont obtenu le label ISR en février 2020.

### **R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity**

Fonds actions axé sur une thématique purement sociale. Il a pour objectif durable de favoriser l'émergence d'une société plus inclusive à travers un engagement ciblé auprès des entreprises en portefeuille. Sa stratégie repose également sur des exclusions sectorielles fortes. Une partie de ses frais de gestion sont reversés à l'association Emeraude Solidaire, dans le cadre de son projet "Le Café Joyeux". Le fonds a obtenu le label ISR en février 2020.

### **R-co 4Change Equity Euro**

Fonds investi sur les marchés d'actions de la Zone euro. Il a obtenu le label ISR en juin 2021.

### **R-co 4Change Convertibles Europe**

Fonds investi en obligations convertibles ou échangeables du marché européen. Il a obtenu le label ISR en juin 2021.

### **R-co 4Change Moderate Allocation**

Fonds diversifié implémentant une stratégie ISR sur la base de processus ESG de sélection et d'allocation renforcés, en particulier vis-à-vis de secteurs controversés tels que les armes, le tabac, les activités d'extraction de charbon, de pétrole, de gaz non conventionnels et conventionnels, ainsi que la production d'électricité. Il a obtenu le label Towards Sustainability en octobre 2020.

### **R-co 4Change Green Bonds**

Fonds investi exclusivement dans des obligations à caractère durable et respectant les standards de marché actuel définis par l'International Capital Market Association "ICMA", dont un minimum de 75% en obligations vertes (Green bonds). À travers ces obligations destinées à financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement, ce fonds cherche à financer la transition énergétique et à contribuer à la transition écologique. Il a obtenu le label Towards Sustainability en juin 2021.

### **R-co Valor 4Change Global Equity**

Fonds investi sur le marché d'actions mondiaux en s'inscrivant dans un objectif de transition grâce à un cadre de d'exclusion exigeant. Le fonds investit dans des sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs impacts négatifs via l'intégration des meilleures pratiques durables sur cinq enjeux ciblés. Le fonds a obtenu les labels ISR et Towards Sustainability en juin 2021.











Pour notre activité de multigestion, les fonds labélisés sont les suivants (un Code de transparence qui leur est dédié est disponible sur notre [site internet](#)) :





### R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Fonds de fonds "long only". Il détient au minimum 90% d'OPC spécialisés sur les thématiques d'investissement durable, que sont la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles, et le développement humain. Les critères ESG sont au cœur du processus de sélection et sont intégrés dans les due diligences tant aux niveaux des OPC que des sociétés de gestion, ainsi que dans notre démarche d'engagement et de dialogue autour des enjeux de durabilité. Le fonds a obtenu le label Towards Sustainability en juin 2021.

### R-co OPAL 4Change Equity Europe

Fonds de fonds "long only". Il est investi, à minima, à hauteur de 75% dans des OPC spécialisés sur les actions des pays de l'Union européenne. Placés au cœur du processus de gestion, les critères ESG sont intégrés dans les due diligences tant aux niveaux des OPC que des sociétés de gestion, ainsi que dans notre démarche d'engagement et de dialogue autour des enjeux de durabilité. Au moins 90% des OPC détenus ont le label ISR. Le fonds a lui-même obtenu le label ISR en juin 2021.

|           | Actions/Multigestion  |   | Allocation Diversifiée   |   | Obligations  |  |
|-----------|---|---|--|---|--|--|
| Zone euro | <p>R-co 4Change Net Zero Equity Euro</p>       | <p>R-co 4Change Equity Euro</p>                        |  |   | <p>R-co 4Change Net Zero Credit Euro</p>  |  |
| Europe    | <p>R-co OPAL 4Change Equity Europe</p>       | <p>R-co 4Change Inclusion &amp; Handicap Equity</p>  | <p>R-co 4Change Moderate Allocation</p>  | <p>R-co 4Change Convertibles Europe</p>  |  |  |
| Monde     | <p>R-co OPAL 4Change Sustainable Trends</p>  | <p>R-co Valor 4Change Global Equity</p>              |  |   | <p>R-co 4Change Green Bonds</p>         |  |

-  Label ISR de l'État français
-  Label Towards Sustainability délivré par l'institution financière belge Febelfin
-  Fonds de partage dédié à l'expédition Polar Pod
-  Fonds de partage dédié à l'entreprise solidaire Café Joyeux

Source : Rothschild & Co Asset Management Europe – 2023.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

# 3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

## 3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

### **Nous sommes convaincus que les enjeux de durabilité auxquels fait face notre société nécessitent une adaptation de nos modèles économiques.**

Nous souhaitons être partie prenante de cette transformation en influençant les entreprises de notre univers d'investissement à faire évoluer leurs pratiques ESG et à apporter des solutions concrètes, et ce, à travers plusieurs actions :

- Un cadre commun d'exclusions
- L'intégration de critères ESG dans nos analyses
- Un engagement actif

Sur la base de notre expérience en matière d'intégration des critères ESG et de nos expertises de gestion, nous avons développé des stratégies ISR intégrant des processus d'investissement et de construction de portefeuille renforcés autour de thématiques durables spécifiques. Leur objectif de gestion s'inscrit dans une recherche de performance financière et de contribution durable positive.

De manière générale, les fonds concernés par le présent Code de Transparence mettent tous en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable et participent à la diffusion de bonne pratique et à l'orientation des flux vers des émetteurs qui respectent les règles d'un cadre durable renforcé.

Les fonds s'inscrivent chacun dans une démarche d'investissement durable. Les objectifs poursuivis intègrent les trois piliers Environnemental, Social et de Gouvernance, notamment à travers le processus de gestion, les notations ESG et le suivi d'indicateurs de performance durable couvrant ces 3 piliers - tels que détaillés dans la rubrique 6.2 du présent Code de Transparence. En complément de ce qui précède, certains fonds adressent des thématiques plus spécifiques, décrites ci-dessous :

**R-co 4Change Net Zero Equity Euro** et **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** cherchent à favoriser la transition vers une économie dite "Net Zero", avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette solution d'investissement vise à contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement durable 13 (ODD) des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques.

Les deux fonds s'inscrivent dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR : leur objectif est de concilier performance financière et impact environnemental en favorisant une trajectoire de réduction des émissions carbone alignée sur l'Accord de Paris.

Ils mettent en œuvre une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif "Net Zero" en 2050,

qui repose sur deux éléments : (i) une sélectivité renforcée des actions ou titres de créances en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices et (ii) le pilotage de l'intensité carbone du portefeuille.

Pour parvenir à leur ambition de réduction des émissions carbonées, les fonds sont investis dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris. Au travers de leurs investissements dans des entreprises dites "Leaders" sur les enjeux climatiques, et entreprises "En transition" auxquelles est associé un plan d'engagement actif.

Ces fonds contribuent également au financement de l'expédition POLAR POD par une redistribution d'une partie de leur frais de gestion à l'association Océan Polaire

[Pour en savoir plus sur l'expédition Polar Pod.](#)

**R-co Valor 4Change Global Equity** cherche à investir dans des actions internationales de sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs impacts négatifs via l'intégration des meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux suivants :

- La lutte contre le réchauffement climatique ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La sécurité de l'information et protection des données privées ;
- La transparence et la qualité de la gouvernance ;
- L'intégration des cadres internationaux relatifs au respect des droits humains.

Le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

**R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity** place l'aspect social au cœur de sa sélection de valeurs et cherche à favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, avec une attention particulière portée au handicap. Ainsi, le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. L'objectif d'investissement vise à contribuer à l'objectif de développement durable 8 des Nations Unies relatif au travail décent et à la croissance économique.

La sélection de valeurs se concentre donc sur l'intégration des défis sociétaux liés à l'inclusion dans les stratégies de gestion des entreprises ainsi à travers leur offre de biens et services. L'approche développée privilégie également les sociétés qui démontrent, selon notre analyse, les meilleures pratiques en matière de traitement de l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles elles interagissent, notamment leurs fournisseurs, salariés, communautés et clients.

Le fonds a établi un partenariat avec le fonds de dotation Emerald Solidaire, avec la redistribution d'une partie des frais de gestion du fonds, dans le cadre du projet "Café Joyeux".

[Pour en savoir plus sur Café Joyeux.](#)

**R-co 4Change Green Bonds** a pour objectif de financer la transition énergétique et de contribuer à la transition écologique à travers l'investissement dans les obligations vertes, respectant les principes de l'International Capital Market Association, et dont le produit de l'émission est destiné à financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Il contribue à un large éventail de thématiques environnementales, en ligne avec le cadre commun des éco-activités fixé par l'Union européenne en matière de durabilité. Le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

| Type de projet | Thématique et durabilité                               | Utilisation des fonds ("Use of proceeds")   |
|----------------|--|---|
| Vert           | Atténuation et adaptation au changement climatique     | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Énergies renouvelables</li> <li>■ Efficacité énergétique</li> <li>■ Moyens de transport propres</li> <li>■ Bâtiments écologiques</li> <li>■ Adaptation au changement climatique</li> </ul>                                     |
|                | Biodiversité et préservation des ressources Naturelles | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols</li> <li>■ Présentation de la biodiversité terrestre et aquatique</li> <li>■ Produits écologiquement efficaces et/ou adaptés à l'économie circulaire</li> </ul> |
|                | Réduction et gestion de la pollution                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prévention et maîtrise de la pollution</li> <li>■ Gestion durable de l'eau et des eaux usées</li> </ul>  |

Tous les fonds du présent Code de Transparence intègrent dans leur processus de gestion un suivi en continu d'indicateurs d'impact ou de performance durable sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance, des Droits Humains, ou en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Via la prise en compte des critères ESG dans la construction des portefeuilles, des différentes thématiques et démarches d'investissement durable, nos actions

d'engagement actionnarial (dialogue et vote) et le pilotage des indicateurs de performance durable, les fonds souhaitent contribuer aux Objectifs de Développement Durable ODD) des Nations Unies.

#### R-co 4Change Equity Euro



#### R-co 4Change Convertibles Europe



#### R-co 4Change Green Bonds



#### R-co 4Change Net Zero



#### R-co 4Change Moderate Allocation



#### R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity



#### R-co Valor 4Change Global Equity



## 3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

### Moyens humains :

- L'équipe ESG et Analyse Financière réalise des études sur les entreprises et/ou les secteurs pour accompagner les équipes de gestion dans leurs choix d'investissement. Elle est également en charge de la coordination de l'effort de recherche, de la formation et de la sensibilisation des équipes aux thèmes d'investissement durable à travers des présentations régulières, des études de cas et des études sectorielles.
- Les analystes Crédit sont mobilisés dans le déploiement des processus d'intégration ESG : les thématiques durables font partie intégrante de leurs travaux de recherche sectorielle et de leurs analyses et échanges avec les émetteurs, notamment en cas de controverses.
- Les gérants sont responsables de la bonne intégration des principes d'investissement durable établis par la société pour leur fonds. Avec les analystes, ils sont aussi bien mobilisés sur l'approche durable commune à tous les véhicules d'investissements et son évolution que sur leurs propres stratégies labélisées. Ces dernières sont sur le même univers de gestion et avec une même approche de forte conviction permettant de s'approprier et de diffuser les enjeux de durabilité à travers à l'ensemble des fonds qu'ils gèrent.
- Les équipes de Gestion des risques et de Conformité sont impliquées dans l'élaboration de solutions de contrôle et de vérification de nos engagements.

### Nos travaux de recherche :

- Nos équipes d'analystes et de gestion ont recours à des publications d'ONG, de brokers ou d'Établissements d'Enseignement Supérieur sur les enjeux de durabilité, aux rapports RSE et développement durable des sociétés, à des sources de Presse, des sites spécialisés et des bases de données en libre accès (Carbon Disclosure Project, Science Based Target Initiative, Transition Pathway Initiative) pour réaliser leurs études.
- Nous avons également recours à des listes publiques élaborées par des tiers fiables, notamment pour exclure les entreprises qui ne respecteraient pas un certain nombre de grands principes fondamentaux.

### Nos prestataires de données externes spécialisés :

- Nous utilisons la liste d'exclusions relatives aux armes controversées et aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies, établies par la société MSCI ESG Research (mise à jour semestrielle des données).
- Les émetteurs soumis à des sanctions internationales (ONU, UE, OFAC, France, etc.).
- Nous utilisons la liste d'exclusions relative aux entreprises impliquées dans les activités en lien avec le secteur du charbon thermique établie à partir de la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald (mise à jour, a minima, annuelle).
- Nous avons recours à des listes publiques élaborées par des tiers fiables, notamment pour des exclusions visant les Etats souverains.
- Les projections affichées en matière d'émissions carbone et de trajectoire de température sont réalisées par l'initiative Science Based Targets et par Carbon 4 Finance, cabinet de conseil indépendant et spécialisé dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique.
- En matière de notation ESG : à l'issue d'une étude des différents prestataires de données, nous avons décidé de travailler avec la société MSCI ESG Research :
  - La philosophie de notation de MSCI ESG Research, axée sur la matérialité financière des critères ESG correspond à notre volonté d'intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière
  - Le périmètre de couverture en données ESG de MSCI ESG Research correspond à notre univers d'investissement
  - La méthodologie de notation développée par MSCI ESG Research prend en compte les controverses, ce qui nous semble pertinent en vue d'évaluer le profil ESG complet des émetteurs

En complément, au cas par cas et sur le périmètre du crédit, nous travaillons avec le prestataire de données externe Ethifinance.

## 3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les principaux critères ESG retenus se basent sur la méthodologie de recherche MSCI ESG Research et sont les suivants :

#### Pilier Environnemental :

étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités environnementaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques/stratégies mises en œuvre pour y répondre. Exemples : risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, stress hydrique, etc.

#### Pilier Social :

étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités sociaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques/stratégies mises en œuvre pour y répondre. Exemples : formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production de la chaîne d'approvisionnement, etc.

#### Pilier Gouvernance :

étude des instances de contrôle (ex : niveau d'indépendance du conseil, pratiques comptables, etc.) et des pratiques en matière de gouvernance. Exemples : procédures de bonnes pratiques éthiques et commerciales afin d'encadrer et limiter les risques de fraude, de faute/manquement des dirigeants, de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des règles antitrust ou de controverses liées à la fiscalité, etc.

L'évaluation des émetteurs souverains est d'abord basée sur les notations gouvernementales établies par notre prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research. Pour résumer l'approche, les notations gouvernementales visent à refléter l'exposition des pays aux facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance et leur gestion de ces facteurs, qui peuvent affecter la durabilité à long terme de leurs économies :

#### **Pilier Environnemental :**

évaluer dans quelle mesure la compétitivité à long terme d'un pays est affectée par sa capacité à protéger, exploiter, compléter ses ressources naturelles (énergie, eau, minerais, terres agricoles, etc.), et à gérer les externalités et faiblesses environnementales.

#### **Pilier Social :**

évaluer dans quelle mesure la compétitivité à long terme d'un pays est affectée par sa capacité à maintenir une population active, en bonne santé, bien formée et stable (besoins fondamentaux, systèmes d'éducation, accès à la technologie...), à développer un capital humain reposant sur un socle de connaissances solides au sein d'un cadre privilégiant son approfondissement, ainsi qu'à créer un environnement économique favorable (accès au travail : droit, marché, bien-être, etc.).

#### **Pilier Gouvernance :**

évaluer dans quelle mesure la compétitivité à long terme d'un pays est affectée par sa capacité institutionnelle à soutenir la stabilité à long terme et le fonctionnement de ses systèmes financier, judiciaire et politique (qualité et stabilité des institutions, Etat de droit, libertés individuelles, corruption, etc.), et sa capacité à faire face aux risques environnementaux et sociaux.

En complément de MSCI ESG Research, nos travaux de recherche complémentaire nous permettent d'identifier les éléments additionnels pertinents, révélateurs de trajectoire.

### **3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?**

**Chez Rothschild & Co Asset Management Europe, les facteurs ESG et de durabilité, les risques, défis et opportunités sont pleinement intégrés dans l'analyse fondamentale, renforçant pour chaque émetteur notre appréciation de sa valorisation et notre évaluation de son positionnement concurrentiel.**

Cette approche nous permet d'affiner notre analyse du profil risque/rendement de l'émetteur.

Les enjeux de la transition vers une économie à faible émission de carbone font pleinement partie de nos processus d'engagement et des discussions permanentes sont établies avec les émetteurs particulièrement exposés à cette problématique. Les fonds intègrent les enjeux de durabilité dans leur construction et leur gestion. Sur les enjeux climatiques, nous commençons par exclure de leur univers d'investissement les émetteurs qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique en vigueur au sein du Groupe Rothschild & Co.

**Pour l'ensemble de notre gestion de conviction, nous calculons des indicateurs climat spécifiques dans le but de déterminer les risques et opportunités qui leur sont liés. Nous établissons :**

- Le profil ESG détaillé du fonds (note ESG, évolution des notes et distribution sectorielle)
- L'intensité carbone (exprimée en tCO<sub>2</sub>/M€ de CA – scopes 1 et 2), l'étude de l'écart avec les indices de référence, le détail de contribution par secteurs et l'identification des émetteurs ou OPC top contributeur
- Le profil transition (exposition aux actifs bloqués "stranded assets", objectifs de réduction, part verte)



### Certains fonds de la gamme 4Change ont une thématique et un objectif fortement axés sur les enjeux climatiques :

**R-co 4Change Net Zero Equity Euro** et **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** ont été pensés pour intégrer plus spécifiquement les enjeux climatiques dans leur construction et leur gestion. Pour cela, nous pilotons l'intensité carbone des portefeuilles qui doit :

- (i) Être à tout moment inférieure de 20% à celle de leur indice de référence
- (ii) Respecter une trajectoire orientée à la baisse de 7% par an pour le fonds **R-co 4Change Net Zero Equity Euro** et de 5% par an minimum, avec un objectif de 7% pour le fonds **R-co 4Change Net Zero Credit Euro**, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019

Nos équipes d'analystes et de gestion intègrent dans leurs études la tendance enclenchée, les projections affichées en matière d'émissions carbone et de trajectoire de température des entreprises de l'univers d'investissement.

**R-co 4Change Green Bonds** L'univers d'investissement du fonds est composé principalement d'obligations vertes. Celles-ci sont sélectionnées sur la base du respect des Green Bond Principles (GBP) de l'ICMA, qui prennent en compte les enjeux climatiques. Un des quatre piliers de ces principes est de s'assurer que les fonds levés par ces obligations financent des projets "verts". Les GBP reconnaissent expressément plusieurs catégories d'éligibilité pour les projets verts contribuant à des objectifs environnementaux définis par la taxonomie européenne, que sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la prévention et la maîtrise de la pollution.

Le fonds peut également investir dans des obligations durables qui ont pour but de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux et qui, par ce biais, prennent en compte les enjeux climatiques.

Les obligations durables en portefeuille sont en ligne avec les Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'ICMA, dont les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour les GBP sur la partie verte du projet.

## 3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG ?

### Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG s'appuie sur trois éléments :

#### 1) La recherche ESG de nos prestataires de données externe :

##### MSCI ESG Research :

Nous nous appuyons sur les notations ESG établies par MSCI ESG Research qui note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note). La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux ESG, en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux de durabilité dans nos analyses de convexité.

La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques, et repose notamment sur :

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des États, des ONG, et des établissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

En synthèse, pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé (en fonction de son modèle d'affaires, de sa présence dans certains pays, etc.) et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour y répondre.

Les notations sont attribuées secteur par secteur *via* une approche "Best-in-Class", telle que définie ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

L'approche "Best-in-class" privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues a minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse. Les notations MSCI ESG Research nous permettent notamment de trier et de piloter nos univers d'investissement de manière transparente.

### Carbon4 Finance :

L'analyse de la performance climatique et l'évaluation des risques de transition de Carbon4 Finance repose sur quatre éléments principaux : une approche *bottom up*, l'intégration de toute la chaîne de valeur du carbone (tous les scopes), l'appréciation des émissions évitées et l'analyse prospective de la trajectoire.

### Ethifinance :

Ethifinance accompagne historiquement les entreprises et organisations sur leurs enjeux RSE et a, par la suite, développé une activité de notation ESG, pour les investisseurs, sur la base de l'expertise d'analyse des risques et opportunités en matière de durabilité.

Il est envisageable que les prestataires de données extra-financières puissent faire face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple, portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG) qui ont été utilisées pour l'élaboration du modèle de notation ESG. Ce problème peut éventuellement être atténué par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG) : ce problème est éventuellement atténué par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : il est possible qu'un prestataire utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant).

Par ailleurs, certaines limites méthodologiques peuvent également intervenir dans les calculs de trajectoire de température :

- Une granularité sectorielle des analyses pourrait mener à une multiplication des hypothèses sous-jacentes, qui aurait pour effet d'opacifier le modèle utilisé et dont la rigueur serait plus difficile à évaluer. La marge d'erreur des résultats augmenterait également avec le nombre d'hypothèses, ce qui pourrait complexifier le pilotage d'une stratégie climat au niveau d'un portefeuille.
- Les standards internationaux sur les métriques de température sont en train d'émerger progressivement au niveau international et certaines méthodologies pourraient diverger de ces recommandations.

## 2) Nos travaux de recherche interne :

En ligne avec notre approche de transition, la philosophie best-in-class de MSCI ESG Research nous permet de sélectionner des émetteurs au sein de tous les secteurs. Nous avons renforcé notre architecture de données ESG en travaillant avec Ethifinance, qui nous fournit des notations ESG à la demande et qui contribue à l'optimisation de la couverture ESG des portefeuilles. Enfin, Carbon4 Finance, nous offre un ensemble de données carbone et de profils de température approfondis, ainsi que des données relatives à l'empreinte biodiversité.

Nous utilisons aussi des études de courtiers (JPMorgan, Exane, Goldman Sachs, Barclays, Morgan Stanley, Oddo...) ainsi que des recherches académiques, scientifiques ou d'institutions supranationales, des rapports d'ONG et avons recours à des bases de données en libre accès (SBTi, TPI ou CDP).

Ces éléments peuvent être combinés aux cas d'investissement réalisés par nos équipes d'analystes internes sur les émetteurs et/ou secteurs en portefeuille. Les analystes utilisent également les données publiques des sociétés et intègrent les discussions avec les représentants des entreprises.

Nous cherchons à identifier les éléments matériels "hors scopes" pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Ils sont pris en compte sur la base des dépendances et impacts clés tels que : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes, ...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

La prise en compte des facteurs de durabilité est un processus continu, que nous pouvons mettre à jour de manière ad hoc en cas d'événements ayant des implications majeures sur les caractéristiques matérielles du dossier d'investissement.

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons déjà un spectre large de critères ESG sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets, ...), S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production, ...) et G (pratiques éthiques et commerciales, risque de fraude, de corruption, controverses fiscales, ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

### 3) Les principes de l'ICMA :

Toutes les obligations en portefeuilles sont en ligne avec les principes de l'ICMA, que sont les GBP, les SBP et les SBG, qui sont des standards de marché

Leur méthodologie repose sur ces quatre grands principes :

#### L'utilisation des fonds :

La raison d'être d'une émission obligataire verte, sociale et durable est l'utilisation des fonds levés pour financer des projets verts et/ou sociaux. Ces projets doivent être correctement décrits dans le prospectus accompagnant le titre. Tous les projets mentionnés doivent avoir un bénéfice environnemental et/ou social clair, qui sera estimé et, dans la mesure du possible, mesuré par l'émetteur.

#### Un processus de sélection et d'évaluation des projets :

L'émetteur est vivement encouragé à communiquer aux investisseurs :

- les objectifs de préservation de l'environnement et/ou sociaux ;
- la manière dont l'émetteur détermine l'appartenance d'un projet aux catégories éligibles ;
- les critères d'éligibilité correspondants, y compris, le cas échéant, les critères d'exclusion ou toute autre technique d'identification et de gestion des risques environnementaux et/ou sociaux potentiellement importants liés aux projets.

#### La gestion des fonds :

L'émetteur doit garantir le produit net de l'émission obligataire au moyen d'un processus interne formalisé afférent à ses opérations de prêt et d'investissement dans des projets verts et/ou sociaux.

#### Le reporting :

La transparence est un facteur clé de la communication sur l'impact attendu des projets. Les émetteurs doivent préparer, conserver, et mettre à disposition un dossier d'information sur l'utilisation du produit de l'émission obligataire. Ce rapport annuel doit comporter la liste des projets dans lesquels les fonds ont été investis, ainsi qu'une description succincte de ces projets, les montants concernés et l'impact attendu de ces investissements en utilisant des indicateurs de performance qualitatifs et, si possible, quantitatifs. Les émetteurs ayant la possibilité de vérifier l'impact final sont encouragés à le faire apparaître dans leur *reporting* périodique.

Nous excluons les entreprises qui ne respectent pas les quatre "Green Bonds Principles" (GBP) définis par l'ICMA. L'ICMA est le garant des GBP, SBP et SBG, et son cadre est soutenu par le régulateur français et la certification européenne ISR. Par ailleurs, l'ICMA est mobilisée dans le cadre de la mise en place européenne de standards européens en matière de Green Bonds. Pour s'assurer que les titres respectent le cadre des Green Bonds, Social Bonds et Sustainable Bonds, nous avons délibérément choisi un indice de référence conforme à celui-ci (Bloomberg Barclays Global Green Bond Index Corporate) et nous impliquons nos équipes de contrôle interne dans le processus de vérification ex post. En temps réels, les gérants peuvent vérifier dans Bloomberg sur la base d'indicateurs spécifiques et dans les Second Party Opinions la conformité de l'obligation avec le cadre GBP, SBP et SBG et celui de l'ICMA. En effet, des outils spécifiques ont été développés en interne afin d'optimiser le processus de screening "réglementaire" et gagner en efficacité de gestion.

## 3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

**MSCI ESG Research revoit les notes des sociétés couvertes annuellement. Néanmoins, en cas d'émergence d'une controverse ou d'un évènement majeur de nature à impacter le profil ESG de la société considérée, les analystes MSCI ESG Research revoient de manière *ad hoc* la notation des sociétés.**

La controverse peut conduire à une mise à jour à la baisse de la notation qui peut avoir un impact, lors de la mise à jour de l'univers d'investissement, sur les exigences ESG du portefeuille. Après cette mise à jour, si la notation ESG révisée après la controverse ne permet plus de respecter nos cadres et contraintes ESG au niveau du portefeuille, l'émetteur pourra être désinvesti dans un délai d'un mois.

Nous avons établi un processus concernant les controverses émergentes afin de les surveiller. Nous avons mis en place des notifications automatiques quotidiennes/hebdomadaires basées depuis la plateforme MSCI ESG Research. De plus, nous surveillons les nouvelles quotidiennement et diffusons les informations pertinentes chaque jour auprès des équipes de gestion et d'analystes.

En cas d'évènement majeur, notre comité controverse se réunit dans les jours suivant la survenance de controverses sévères. Les Associés-Gérants, la responsable de l'analyse ESG et financière, la responsable de la gestion des risques, la responsable du contrôle interne et de la conformité sont membres permanents du comité. Les équipes de gestion détentrices de l'émetteur sujet à la controverse ainsi que les analystes dédiés au secteur participent en fonction du cas abordé. Fonctionnant de manière collégiale, les membres du comité actent au cas par cas de la décision la plus adéquate : désinvestir, autoriser le maintien des titres existants et interdire tout nouvel investissement ou mettre la valeur sous surveillance. Dans les deux derniers cas précités, ils décident du temps accordé à l'émetteur pour répondre de manière circonstanciée aux faits qui lui sont reprochés (généralement 3 à 6 mois), mais également de la nature des actions correctives à mettre en œuvre par l'émetteur et les délais associés. Pour une controverse donnée, les membres se réunissent chaque fois que de nouvelles informations sont rendues publiques ou à chaque échéance fixée dans le programme.

Chez Rothschild & Co Asset Management Europe, nous veillons à ce que nos gestionnaires de portefeuille disposent d'une information suffisante afin d'apprécier le risque ESG potentiel associé à un émetteur. Dans la mesure où les actions correctives dont nous souhaitons la mise en œuvre par les émetteurs varient tant en complexité, en importance qu'en matérialité, notre approche se veut pragmatique à cet égard.

Plus d'informations sur nos procédures de controverses sont disponibles dans les politiques d'engagement et de prise en compte des PAI, publiées sur notre site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Par ailleurs, si une indication claire et précise de l'existence d'un financement de campagne de désinformation ou climatosceptique était mise en lumière, ce scénario spécifique serait couvert par notre politique de controverse.

En cas d'opérations en capital majeures susceptibles de modifier significativement la notation ESG de l'émetteur et les délais de mise à jour de notre prestataire de données externe, MSCI ESG Research, une notation interne temporaire pourra être mise en place le temps de l'ajustement.

Nous nous engageons sur une mise à jour trimestrielle des notes des émetteurs retenues pour piloter les notes de nos portefeuilles.

# 4. Processus de gestion

## 4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

### Les résultats de la recherche ESG sont intégrés à plusieurs niveaux dans la construction et le pilotage des portefeuilles :

Ils participent à la définition de l'univers d'investissement éligible, contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique, de l'analyse fondamentale et de l'analyse de la sensibilité.

#### Le rôle des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible :

Appliquer des filtres sur la base de critères ESG sur nos univers d'investissement, constitue la première étape de la construction de nos portefeuilles. Parmi ces filtres, certains sont réglementaires, d'autres sont issus de principes adoptés par la société de gestion et enfin certains peuvent être spécifiques à la thématique durable du fonds. Pour les fonds en sélectivité, les filtres réglementaires et relatifs au respect des principes fondamentaux sont appliqués en amont de tous les autres filtres, qui eux sont appliqués de manière simultanée. Pour les fonds en amélioration de note, tous les filtres sont appliqués de manière simultanée :

- 1) Les émetteurs impliqués dans l'emploi, le stockage, la production ou le transfert d'armes controversées, et/ou soumis à des sanctions internationales ;
- 2) Les émetteurs qui ne respectent pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact, UNGC) ;
- 3) Les émetteurs qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du groupe Rothschild & Co ;

### Exclusions normatives :

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits Humains (UN Guiding Principles on Business and Human Rights, UNGP).

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

### R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity

#### L'exclusion des instruments issus par des États qui ne respecteraient pas les principes suivants, sauf pour des raisons de diversification de devises pour les États-Unis et le Japon, dans la limite de 30% maximum de l'actif net :

- Les États qui n'ont pas ratifié ou n'ont pas mis en œuvre dans leur législation nationale équivalente :
  - Les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration relative aux droits et principes fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail
  - Au moins la moitié des 18 principaux traités internationaux relatifs aux droits Humains
- Les États qui ne sont pas partie de :
  - L'Accord de Paris
  - La Convention des Nations unies sur la diversité biologique
  - Le Traité de non-prolifération nucléaire
- Les États ayant des budgets militaires particulièrement élevés (>4% du PIB)
- Les États considérés comme des "juridictions présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière (GAFI).
- Les États dont l'indice de perception de la corruption de Transparency International est inférieur à 40/100
- Les États qualifiés de "non libres" par l'enquête "Freedom in the World" de Freedom House .

### R-co 4Change Moderate Allocation

### Amélioration de note :

La note de chacun des portefeuilles sera pilotée de manière à être durablement supérieure à la note de leur univers d'investissement initial respectif, calculée après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées sur la base des critères ESG.

### R-co 4Change Equity Euro, R-co 4Change Convertibles Europe, R-co 4Change Net Zero Equity Euro

## Sélectivité “Best-in-class” :

L'exclusion des sociétés les 20% les plus mal notées sur la base des critères ESG de l'univers d'investissement initial de chacun des fonds.

### **R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity**

L'exclusion des 20% des sociétés les moins bien notées sur le pilier Social de l'univers d'investissement initial.

### **R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity**

## Exclusions sur les thématiques sociales :

- L'exclusion des sociétés affectées par des controverses sociales très sévères
- L'exclusion des sociétés affectées par des controverses sévères liées au droit du travail concernant la diversité, la santé et la sécurité. Le suivi des controverses sur l'aspect social des sociétés de notre univers sera mené, avec également le recours aux bases spécifiques de données extra-financières. Il vise à une surveillance en continu du respect de ses engagements
- L'exclusion des entreprises du secteur de l'armement, sur toute sa chaîne de valeur, et plus particulièrement des armes controversées, conventionnelles et nucléaires
- L'exclusion des entreprises dont au moins une partie du chiffre d'affaires provient de l'exposition directe aux secteurs de l'alcool, du tabac et de la pornographie ainsi que le secteur des jeux de hasard, sur toute sa chaîne de valeur

### **R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity**

## Exclusions sectorielles :

L'exclusion d'émetteurs appartenant à certains secteurs “controversés” dont l'exposition à certaines activités ne justifient pas leur éligibilité au regard de la stratégie socialement responsable mise en œuvre.

Les secteurs controversés identifiés par le label Towards Sustainability sont les secteurs des armes, du tabac, du charbon thermique, de pétrole et de gaz non conventionnels et conventionnels et de la production d'électricité à base de ressources fossiles et/ou de nucléaire.

### **R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity**

Concernant les obligations vertes, sociales et durables en portefeuille, du fait de leur nature durable intrinsèque, les exclusions sur les secteurs controversés sont restreintes aux secteurs des armes et du tabac.

### **R-co 4Change Green Bonds**

Les fonds classifiés selon l'article 9 du règlement SFDR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires afin de renforcer la bonne poursuite de l'objectif durable sans causer de préjudices importants. Les secteurs exclus sont les suivants : armement, tabac, jeux de hasard, pornographie.

### **R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co Valor 4Change Global Equity**

Auxquels s'ajoutent les secteurs des armes nucléaires et de l'alcool.

### **R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro**

## Principes de l'ICMA sur les obligations vertes, durables et sociales :

Le fonds investit dans des obligations vertes pour au moins 75% de son actif net, et jusqu'à 25% de son actif net dans des obligations sociales et/ou durables. Toutes les obligations en portefeuille doivent respecter les principes de l'ICMA.

### **R-co 4Change Green Bonds**

## Tableau des exclusions

|  | R-co 4Change<br>Equity Euro | R-co 4Change<br>Convertible<br>Europe | R-co 4Change<br>Net Zero<br>Credit Euro | R-co 4Change<br>Net Zero<br>Equity Euro | R-co 4Change<br>Inclusion<br>& Handicap<br>Equity | R-co 4Change<br>Moderate<br>Allocation | R-co 4Change<br>Green Bonds | R-co Valor<br>4Change<br>Global Equity |
|--|-----------------------------|---------------------------------------|---|---|---|--|-----------------------------|--|
| <b>Stratégie ESG</b>   |                             |                                       |   |   |   |  |                             |  |
| Best-in-class (sélectivité)  |                             |                                       | X                                       |   | X   | X                                      |                             | X                                      |
| Amélioration de note ESG   | X                           | X                                     |   | X                                       |   |  |                             |  |
| <b>Exclusions – Normes internationales</b>   |                             |                                       |   |   |   |  |                             |  |
| Armes controversées (Oslo/ Ottawa, armes biologiques & chimiques)                            | X                           | X                                     | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Sanctions internationales  | X                           | X                                     | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Pacte Mondial des Nations Unies "UNGC"   | X                           | X                                     | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Conventions fondamentales de l'OIT   |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits Humains "UNGP" |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                     |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Souverains – normes internationales  |                             |                                       |   |   |   | X                                      |                             |  |
| <b>Exclusions – Sectorielles</b>   |                             |                                       |   |   |   |  |                             |  |
| Armement controversé   |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Armement nucléaire   |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Armement conventionnel   |                             |                                       |   |   | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Armement civil   |                             |                                       |   |   |   | X                                      | X                           | X                                      |
| Charbon thermique  | X                           | X                                     | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Pétrole et gaz non conventionnels  |                             |                                       |   |   |   | X                                      |                             | X                                      |
| Pétrole et gaz conventionnels  |                             |                                       |   |   |   | X                                      |                             | X                                      |
| Production d'électricité   |                             |                                       |   |   |   | X                                      |                             | X                                      |
| Alcool   |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   |  |                             |  |
| Tabac  |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   | X                                      | X                           | X                                      |
| Pornographie   |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   |  | X                           | X                                      |
| Jeux de hasard   |                             |                                       | X                                       | X                                       | X   |  | X                           | X                                      |

## Exclusions spécifiques “Secteurs Controversés” – Label Towards Sustainability

| Secteurs & Activités Controversés  | Seuils appliqués   | Définitions / Précisions   |
|--|--|--|
| <b>Armes</b>   | Sont exclues les sociétés impliquées dans les activités et/ou dans la chaîne de valeur des armes controversées : mines antipersonnel, armes à sous-munition, munitions inertes, uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, phosphore blanc, armes chimiques, nucléaires et biologiques. Sont exclues les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est réalisé en lien avec des activités de production d'armes ou de composants sur-mesure.  | Les armes sont définies comme des produits ou des composants de base de produits qui ont été “conçus pour blesser/tuer” et qui sont utilisés exclusivement à des fins militaires. Les composants sur mesure sont des composants qui sont développés principalement pour être intégrés dans un système d'armes.   |
| <b>Tabac</b>   | Sont exclues les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est généré en lien avec des activités de production de tabac et de produits contenant du tabac.  | Les entreprises concernées sont celles qui produisent ou vendent en gros des produits du tabac ou qui fournissent des équipements ou des services dédiés à ces produits. Les activités de vente de tabac au détail ne sont pas concernées par les exclusions.  |
| <b>Charbon</b>   | Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants :<br>- Avoir un objectif SBTi <i>well below 2°C</i> ou <i>1.5°C</i> ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i><br>- Réaliser moins de 5% de son CA dans des activités liées au charbon thermique<br>- Réaliser moins de 10% de son CA dans des activités qui fournissent des équipements/ services dédiés au charbon thermique et sans objectif d'augmentation de CA<br>- Avoir plus de 50% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices   | Les entreprises concernées sont celles impliquées dans l'exploration minière, l'extraction, le transport, la distribution ou le raffinage de charbon thermique ou qui fournissent des équipements / services dédiés au charbon thermique. Le charbon métallurgique n'est, <i>a priori</i> , pas inclus.  |
| <b>Activités d'extraction et exploration de pétrole, de gaz non conventionnels</b> | Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants :<br>- Avoir un objectif SBTi <i>well below 2°C</i> ou <i>1.5°C</i> ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i><br>- Réaliser moins de 5% de son CA dans des activités liées au gaz et pétrole non-conventionnels<br>- Avoir plus de 50% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices<br>Sont exclues les sociétés dont la production ou capacité d'activités liées au gaz et pétrole non conventionnel augmente.   | A) Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités d'exploration, extraction, du traitement/ transformation ou qui fournissent des équipements / services dédiés aux activités listées.<br>B) Par non conventionnel, sont concernées les activités suivantes : l'extraction des sables bitumineux, du pétrole de schiste, du gaz de schiste et le forage dans l'Arctique.<br>C) A noter que si le détail en termes de revenus n'est pas disponible, il est possible d'étudier le pourcentage en termes de capacités de production installées et/ou en production actuelle.<br>D) Le charbon métallurgique n'est <i>a priori</i> pas inclus.  |
| <b>Activités d'extraction de pétrole et de gaz conventionnels</b>                  | Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants :<br>- Avoir un objectif SBTi <i>well below 2°C</i> ou <i>1.5°C</i> ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i><br>- Réaliser moins de 5% de son CA dans des activités liées au gaz et pétrole conventionnels<br>- Avoir moins de 15% de ses CapEx dédiés à des activités liées au gaz et pétrole conventionnels et sans objectif d'augmentation de CA<br>- Avoir plus de 15% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices  | Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités d'exploration, extraction, du traitement/ transformation ou qui fournissent des équipements / services dédiés au secteur du gaz et pétrole conventionnels.<br>Les activités de transformation du pétrole en produits chimiques, ainsi que de transmission et de distribution d'électricité n'entrent pas dans le champ d'application.  |
| <b>Activités de production d'électricité</b>                                       | Sont exclues les compagnies d'électricité impliquées dans des projets d'expansion de leurs capacités de production d'électricité à base de charbon ou de nucléaire.w<br><br>Les entreprises doivent voir leur production ou capacité de production d'activités éco-contributrices augmenter.<br><br>Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants :<br>- Avoir un objectif SBTi <i>well below 2°C</i> ou <i>1.5°C</i> ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i><br>- Réaliser plus de 50% de son CA dans des activités éco-contributrices<br>- Avoir plus de 50% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices | Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités de génération d'électricité à partir de sources d'énergie non-renouvelables ou qui fournissent des équipements / services dédiés. L'activité de transmission et de distribution d'électricité n'entrent pas dans le champ d'application. Jusqu'à 2025, les sociétés qui respectent les seuils d'Intensité Carbone ci-dessous sont éligibles même si elles ne respectent pas les autres critères (elle doivent quand même ne pas augmenter leur capacité de production électrique à partir d'énergie nucléaire ou de charbon) (Max gCO <sub>2</sub> /kWh):<br>- 2019: 429<br>- 2020: 408<br>- 2021: 393<br>- 2022: 374<br>- 2023: 354<br>- 2024: 335<br>- 2025: 315 |

Les seuils présentés ci-dessus pourront être revus à la baisse par le labélisateur et seront mis à jour dans le présent Code de Transparence.

Critère de gouvernance : les entreprises sélectionnées doivent disposer d'une stratégie pour réduire l'impact négatif de leurs activités et pour augmenter leurs activités contributives, le cas échéant.

“Phase-out margin” ou Marge d'élimination progressive sur les secteurs du pétrole et gaz conventionnels et de production d'électricité : certaines entreprises qui ne seraient pas encore alignées sur les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus pourraient intégrer les portefeuilles bénéficiant du label Towards Sustainability, sous les conditions suivantes :

- L'exposition totale du portefeuille aux entreprises non conformes sera strictement inférieure à 5% de l'actif net. Cette marge diminuera de 1 point de pourcentage par an à partir du 01/01/2023.
- Les entreprises de cette marge seront soumises à une sélection des meilleures de leur catégorie, à savoir parmi les 25% d'entreprises les mieux notées ESG de leur secteur, avec une attention particulière pour la transition énergétique durable.

Les entreprises de cette marge doivent toujours satisfaire aux critères de gouvernance mentionnés ci-dessus.



## Le rôle des critères durables dans la sélection de valeurs et le pilotage du portefeuille :

L'analyse fondamentale repose sur l'intégration combinée des critères financiers et durable. L'équipe Investissement Durable, les analystes financiers et les gérants s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des risques et opportunités ESG spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur nos propres travaux d'analyse financière et ESG et sur la recherche MSCI ESG Research. Nous nous appuyons notamment sur les rapports RSE des sociétés, nos échanges avec les dirigeants de sociétés que nous rencontrons, des notes d'analystes financiers et des rapports d'ONG pour intégrer au mieux les critères ESG dans nos analyses de convexité.

### R-co 4Change Green Bonds

Dans le cas de la sélection des obligations vertes, sociales et durables, le processus de sélection cherche à vérifier l'existence d'un projet vert et/ou social éligible ainsi que les objectifs de préservation de l'environnement, et/ou les objectifs sociaux poursuivis. La catégorie verte, sociale ou durable associée au projet ainsi que la contribution aux objectifs environnementaux et/ou sociaux définis font partie de l'évaluation. Sur la base des documents réglementaires, sont appréciés les objectifs de préservation de l'environnement et/ou sociaux, le processus de l'émetteur de détermination de l'appartenance du projet vert et/ou social aux catégories éligibles ainsi que les critères utilisés pour estimer l'éligibilité, l'exclusion ou non, la gestion des risques environnementaux ou sociaux de certains aspects du projet.

Par ailleurs, la garantie d'un processus formel et interne à l'émetteur relatif aux opérations d'investissement (systèmes et méthodes de suivi des financements et allocations) en lien avec ses projets verts et/ou sociaux fait partie des critères de sélection. En effet, un cadre de transparence de qualité associé notamment à un processus de contrôle et certification par des tiers indépendants font partie des caractéristiques importantes à prendre en compte. Enfin, la mise à disposition d'informations régulières, à jour et de qualité concernant le produit de l'émission obligataire verte, sociale ou durable représente également un élément clé du cadre de transparence.

En temps réel, les gérants peuvent vérifier via Bloomberg sur la base d'indicateurs spécifiques et dans les Second Party Opinions la conformité de l'obligation avec le cadre des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et Sustainability Bond Guidelines de l'ICMA. En effet, des outils spécifiques ont été développés en interne afin d'optimiser le processus de *screening* "réglementaire" et gagner en efficacité de gestion. Ces outils permettent d'agréger l'ensemble des informations relatives à l'émission verte en partant de l'utilisation des fonds et les éco-activités financées pour y associer les cadres durables les plus exigeants tels que les objectifs de la taxonomie et les objectifs de développement durable (ODD) avec les indicateurs d'impact clés liés aux projets.

Tous les fonds du présent Code de Transparence intègrent dans leur processus de gestion un suivi en continu d'indicateurs d'impact ou de performance durable sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance, des Droits Humains, ou en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies :

[Le détail des indicateurs de pilotage ESG des fonds est précisé à la rubrique 6.2](#)

## 4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La définition de chacun des univers d'investissement intègre des critères relatifs au changement climatique, en particulier à travers l'exclusion des sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au secteur

du charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du groupe Rothschild & Co. En particulier, les fonds **R-co 4Change Moderate Allocation** et **R-co Valor 4Change Global Equity** pratiquent des exclusions sur des secteurs controversés tels que le pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels.

### La sélection de valeurs intègre une analyse des enjeux ESG et notamment une évaluation du pilier Environnemental

Celle-ci nous permet de compléter notre étude risques/opportunités et nous permet d'apprécier la dynamique enclenchée par les sociétés étudiées en matière de transition vers une économie bas carbone.

### Nous suivons l'intensité carbone des fonds et étudions les écarts avec l'indice de référence.

Nous prêtons également une attention particulière aux plus gros contributeurs carbone. Ce pilotage en continu est pris en compte dans notre construction de portefeuille. En particulier, les fonds **R-co 4Change Equity Euro** et **R-co Valor 4Change Global Equity** ont pour objectif de surperformer cet indicateur par rapport à leur univers d'investissement initial.

## Nous établissons également le profil transition des fonds

Nous calculons l'exposition aux actifs bloqués et mettons en évidence les objectifs de réduction et la part verte au niveau du portefeuille.

## Certains fonds de la gamme 4Change ont une thématique autour d'un ou plusieurs enjeux climatiques

### R-co 4Change Net Zero Credit Euro et R-co 4Change Net Zero Credit Euro

Les fonds intègrent une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif "Net Zero" en 2050, qui repose principalement sur le pilotage de l'intensité carbone de chaque portefeuille. Cette intensité carbone devra :

- Être au minimum inférieure de 20% à celle de l'indice de référence du fonds, l'indice Euro Stoxx® pour R-co 4Change Net Zero Equity Euro, et l'indice Markit iBoxx™ € Corporates pour R-co 4Change Net Zero Credit Euro, et
- Respecter une trajectoire orientée à la baisse de 7% par an pour R-co 4Change Net Zero Equity Euro, et 5% par an minimum, avec un objectif de 7% pour R-co 4Change Net Zero Credit Euro, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019. Le respect de la trajectoire carbone sera permis (i) par la sélection de valeurs ayant enclenché une trajectoire de baisse de leurs émissions carbone et/ou (ii) via des arbitrages de valeurs (dans le but d'atteindre cet objectif et/ou en complément des arbitrages de valeurs réalisés pour tenir compte des variations de marché).

Les fonds cherchent à favoriser la transition vers une économie dite "Net Zero", avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour atteindre son objectif de réduction des émissions carbonées, le fonds investit dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris.

Le fonds investit dans deux types d'entreprises, via des actions ou des titres de créances :

- La première catégorie, appelée "Leaders" regroupe les sociétés qui sont auditées par l'initiative Science Based Targets "SBTi", formée d'experts scientifiques dont le but est de définir, de promouvoir et valider les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "Net Zero", conformément à la science du climat.
- La deuxième catégorie appelée "En transition" regroupe des entreprises qui ont déjà mis en place des plans ambitieux de réduction des émissions carbone, qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit et sur lesquelles des actions d'engagement ciblées sont menées. Elles sont sélectionnées sur la base des analyses de températures effectuées par Carbon4 Finance.

D'ici 2030, le fonds s'engage à détenir en portefeuille 90% d'entreprises "leaders", ayant leurs objectifs audités par les SBTi.

### R-co 4Change Green Bonds

**À travers ses investissements, le fonds cherche à contribuer à des thématiques environnementales qui sont en ligne avec le cadre commun fixé par l'Union européenne en matière de durabilité :**

- L'Atténuation et l'Adaptation au changement climatique
- La Biodiversité et la Préservation des Ressources Naturelles
- La Réduction et la Gestion de la Pollution

Le fonds investit au moins 75% de son actif net dans des obligations vertes. Celles-ci sont sélectionnées sur la base du respect des Green Bond Principles de l'ICMA, qui prend en compte les enjeux climatiques. Un des quatre piliers de ces principes est de s'assurer que les fonds levés par ces obligations financent des projets "verts". Les GBP reconnaissent expressément plusieurs catégories d'éligibilité pour les projets verts contribuant à des objectifs environnementaux tels que l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la prévention et la maîtrise de la pollution.

Le fonds peut également investir, jusqu'à 25% de son actif net, dans des obligations sociales, ainsi que dans des obligations durables. Ces dernières ont pour but de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations durables en portefeuille sont en ligne avec les SBG de l'ICMA, dont les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour les GBP sur la partie verte du projet.

L'indicateur de référence du fonds est le Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate Hedged. L'indice ne sélectionne que des obligations vertes qui respectent les principes de l'ICMA. Il est utilisé dans la construction du portefeuille. Les indices Green Bond offrent une option pour les investisseurs qui cherchent à générer un impact social positif grâce à leurs investissements. Ils offrent une mesure objective et robuste du marché mondial des obligations émises pour financer des projets à bénéfices environnementaux directs. Pour s'assurer que les titres en portefeuille respectent le cadre des Green Bonds, nous avons délibérément choisi un indice de référence conforme à celui-ci et nous impliquons nos équipes de contrôle interne dans le processus de vérification ex post.

### 4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? Art. 173

Le pourcentage d'actifs non noté sur la base des critères ESG, ne pourra excéder 10% de l'actif net du fonds, hors liquidités et autres valeurs détenues à titre accessoire dans les portefeuilles. Les 10% résiduels non notés ESG par nos prestataires de données extra-financières sont soumis à une double évaluation réalisée en interne par les équipes de gestion : nous nous engageons à (i) sélectionner des émetteurs en ligne avec les exclusions spécifiques de chaque fonds et (ii) apprécier le profil risques/opportunités de l'émetteur au regard de critères ESG.

### 4.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

#### R-co 4Change Net Zero Equity et R-co 4Change Net Zero Equity

L'appellation "Climate" a été remplacée par "Net Zero" courant 2021. Le fonds R-co 4Change Net Zero Credit Euro a changé de dénomination le 09/07/2021, en lieu et place de R-co 4Change Climate Credit Euro, cela afin de mieux identifier l'approche de dynamique de transition bas carbone mise en place dans la gestion. Plus particulièrement, en date du 17/03/2022, R-co 4Change Net Zero Credit Euro a vu sa stratégie évoluer vers une stratégie à impact environnemental, avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, tout en s'inscrivant dans le cadre Article 9 de la réglementation SFDR. L'intensité carbone du portefeuille devra diminuer de 5% par an minimum, avec un objectif de 7% (en lieu et place de 5%), et il s'articule désormais autour de deux poches : des entreprises dites "leader" et auditée par l'initiative SBTi, et des entreprises dites "en transition".

#### R-co Valor 4Change Global Equity, R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro et R-co 4Change Green Bonds

Les fonds catégorisés Article 9 SFDR ont vu leur process durable se renforcer au moyen des exclusions sectorielles suivantes : l'armement, le tabac, les jeux de hasard, la pornographie.

### 4.5 Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

**Les fonds n'investissent pas dans des organismes solidaires. En revanche, au sein de notre gamme 4Change, une partie des fonds ont des parts de partage, c'est-à-dire, que la société de gestion reverse une partie des frais de gestion à des associations ou des fonds de dotation.**

Le reversement de ces financements ne donne pas lieu à un éventuel avantage fiscal pour les actionnaires de ces fonds, la société de gestion s'engageant quant à elle expressément à y renoncer.

**R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity** a établi un partenariat avec le fonds de dotation Emeraude Solidaire dans le cadre du projet "Café Joyeux" ([www.cafejoyeux.com](http://www.cafejoyeux.com)). Emeraude Solidaire a créé en 2017 Le Café Joyeux, une initiative solidaire dont l'objet est de favoriser la réinsertion par le travail en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap mental ou cognitif. Les objectifs recherchés à travers ce partenariat sont de rendre le handicap visible et favoriser la rencontre, en proposant du travail, en milieu ordinaire, à des personnes éloignées de l'emploi. Chaque année, un rapport d'état des lieux du partenariat avec Emeraude Solidaire précisant le montant des dons faits et l'impact de ces derniers sera publié sur le site [www.rothschildandco.com](http://www.rothschildandco.com).

Les fonds **R-co 4Change Net Zero Equity et R-co 4Change Net Zero Equity** ont établi un partenariat avec l'association Océan Polaire ([www.oceanpolaire.org](http://www.oceanpolaire.org)) dont l'objet est l'organisation d'expéditions et de missions à caractère éducatif et scientifique dans les régions polaires. À travers ce partenariat, l'objectif est de contribuer au financement de l'expédition POLAR POD, une exploration maritime hors-norme à vocation scientifique doublée d'un défi technologique pour l'étude de l'océan Austral qui entoure l'Antarctique. Cette expédition sera le support de "projets pédagogiques en temps réel" avec le grand public et les scolaires sur de nombreux thèmes : sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, technologie de construction, énergies renouvelables, sciences du climat, biodiversité marine, impact anthropique, avec des relais dans les musées des sciences, les universités, les établissements scolaires et les entreprises. Chaque année, un rapport d'état des lieux du partenariat fourni par l'association Océan Polaire, précisant l'avancement du projet, sera publié sur le site [www.rothschildandco.com](http://www.rothschildandco.com).

### 4.6 Les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Non, les fonds n'y ont pas recours.

## 4.7 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

L'exposition consolidée de chaque portefeuille ne dépassera pas une fois son actif net.

|                           | R-co 4Change<br>Equity Euro | R-co 4Change<br>Convertibles<br>Europe | R-co 4Change<br>Net Zero<br>Credit Euro | R-co 4Change<br>Net Zero<br>Equity Euro | R-co 4Change<br>Inclusion<br>& Handicap<br>Equity | R-co 4Change<br>Moderate<br>Allocation | R-co 4Change<br>Green Bonds | R-co Valor<br>4Change<br>Global<br>Equity |
|---------------------------|-----------------------------|--|---|---|---|--|-----------------------------|---|
| <b>Type de marché</b>     |                             |  |   |   |   |  |                             |   |
| Réglementés               | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| Organisés                 | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| Gré à gré                 | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| <b>Type d'utilisation</b> |                             |  |   |   |   |  |                             |   |
| Couverture                | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| Exposition                | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| <b>Type de risque</b>     |                             |  |   |   |   |  |                             |   |
| Action                    | x                           | x                                      |   | x                                       |   | x                                      |                             | x   |
| Taux                      | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           |   |
| Crédit                    |                             | x                                      | x                                       |   |   | x                                      | x                           |   |
| Devises                   | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| <b>Types d'instrument</b> |                             |  |   |   |   |  |                             |   |
| Indices                   | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| Options                   | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| Futures                   | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| Change à terme            | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           | x   |
| Swap de taux              | x                           | x                                      | x                                       | x                                       |   | x                                      | x                           |   |
| CDS                       |                             | x                                      | x                                       |   |   | x                                      | x                           |   |
| TRS                       |                             |  | x                                       |   |   | x                                      | x                           |   |

Les instruments dérivés sont utilisés en cohérence avec la politique de chaque fonds. Pour ce qui relève de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition, leur utilisation revêt un caractère provisoire, notamment pour répondre à un fort mouvement de passif, et concerne que des sous-jacents analysés au regard de critères ESG ; en ce qui concerne l'utilisation de dérivés à titre de couverture, ils répondent principalement à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille.

### L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité durable du portefeuille :

- En exposition, le gestionnaire utilisera des dérivés sur indices ou "single names" ayant fait l'objet d'une analyse ESG, ou sur panier dont les sous-jacents auront été analysés sous l'angle ESG.
- Pour les instruments de gré à gré, la contrepartie fera l'objet d'une analyse ESG. L'étude de la qualité ESG des contreparties repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra financière MSCI ESG Research.

Les fonds labélisés Towards Sustainability ont la possibilité d'utiliser, à titre d'exposition, des dérivés sur indices de marché, dans la limite de 10% de l'actif net.

## 4.8 Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds peuvent investir dans des OPC à titre accessoire et à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Ces investissements se limitent généralement à des investissements dans des supports d'optimisation de la trésorerie.

Les OPC sont sélectionnés selon une approche ESG en cohérence avec la stratégie globale des fonds de la gamme 4Change.

La sélection des OPC (dont des OPC cotés/ETF et hors OPC de trésorerie) portera sur des sous-jacents ISR et labélisés – ou en cours de labélisation, suivant les règles du label obtenu par chacun des fonds 4Change.

# 5. Contrôle ESG

## 5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

**Au sein de Rothschild & Co Asset Management Europe, plusieurs équipes en interne sont en charge des contrôles. Ces départements sont indépendants du service de gestion des fonds.**

### La Conformité

La cartographie des risques de non-conformité, la cartographie des risques opérationnels, la cartographie des conflits d'intérêts prennent en compte les risques ESG.

Le plan d'activités de la conformité prévoit des actions et contrôles ESG (notamment revues des politiques et rapports réglementaires, des labels...).

La Conformité assure au quotidien le contrôle du respect des exclusions relatives aux :

- Armes controversées
- Sanctions internationales
- Respect du pacte mondial des Nations Unies, UNGC
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique

La Conformité est chargée :

- De procéder à une veille réglementaire afin de s'assurer que toute nouvelle réglementation soit bien intégrée par la société de gestion ;
- D'assurer un rôle d'assistance et d'information des collaborateurs afin notamment de les sensibiliser à leurs obligations professionnelles.

Les titres "interdits" sont intégrés dans notre système de passage d'ordres pour éviter les erreurs opérationnelles.

Le Contrôle interne fait un contrôle annuel du dispositif ESG.

### Le Contrôle Interne & l'Audit Interne

Le plan de contrôle interne prévoit des contrôles ESG et des labels.

Le second niveau de contrôle, permanent et a posteriori des opérations, est assuré par l'équipe de Contrôle Interne. Cette équipe a pour mission principale de contrôler le respect des procédures et la qualité des outils mis en place. Les contrôles effectués permettent d'évaluer l'efficacité des dispositifs de premier niveau.

Le contrôle périodique est assuré par le département de l'audit interne dans le cadre d'un plan d'audit défini par le Comité d'audit au niveau du Groupe. Ce plan prévoit des contrôles ESG.

### La gestion des Risques

Rothschild & Co Asset Management Europe dispose d'une fonction permanente de Gestion des risques indépendante, sur le plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles. Elle est placée sous la responsabilité hiérarchique du directeur général, et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable des risques du groupe RMM. La fonction Gestion des Risques dispose des moyens humains et techniques nécessaires au bon exercice de sa fonction. La société ne recourt pas à un tiers pour cette activité.

La Gestion des risques assure la mesure et la surveillance de l'ensemble des risques liés à l'activité de gestion des portefeuilles dont font partie les risques de durabilité. Dans le cadre de ses fonctions, la Gestion des risques définit la cartographie des risques financiers et extra-financiers qui vise à identifier et encadrer les risques auxquels s'exposent les portefeuilles, y compris les risques de durabilité.

La Gestion des risques assure au quotidien le contrôle des limites issues des contraintes plus spécifiques aux fonds (doctrine AMF, labels ISR ou Towards Sustainability, règlement SFDR).

Il s'agit principalement de s'assurer du respect :

- Des exclusions spécifiques aux produits
- Des objectifs de notes moyennes pondérées, de notes plancher des émetteurs
- Des objectifs de "KPI"
- Des minimums d'alignement taxonomique et d'investissements durables
- Des interdictions de renforcement/d'achat en cas de controverses
- Et du calcul des "PAI" ou principales incidences négatives

En cas de dépassements, la Gestion des risques est responsable de la transmission de l'information au sein de l'organisation.

# 6. Mesures d'impact et reporting ESG

## 6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG de nos fonds est reflétée au travers d'indicateurs de performance ESG et d'impact. Nous produisons sur une base trimestrielle un reporting ESG pour chaque fonds qui intègre :

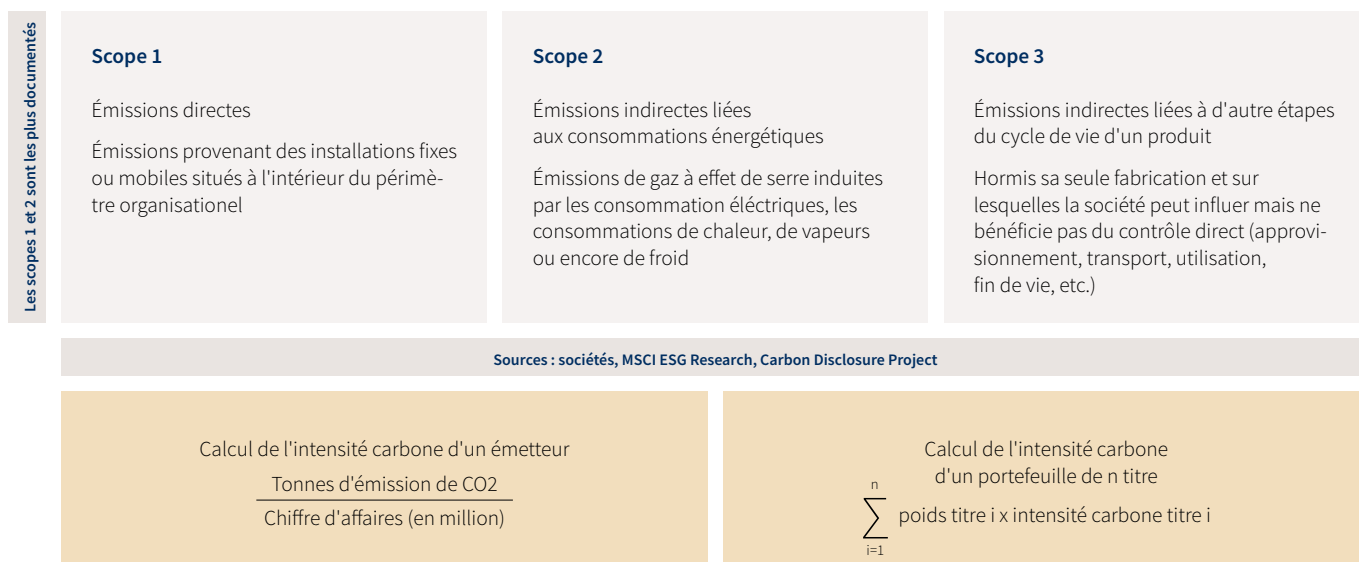
### Pour la mise en évidence du profil ESG :

- La note ESG du portefeuille
- La distribution des notes ESG au sein du portefeuille et par secteur
- L'étude de la trajectoire du portefeuille en termes de notation ESG

### Pour la mise en évidence de la performance environnementale :

- La note environnementale
- Le calcul de l'intensité carbone (en tonnes d'émissions carbone scopes 1 & 2 par million d'euros de chiffre d'affaires) avec l'étude de l'écart avec les indices de référence, le détail de contribution par secteur et l'identification des émetteurs ou OPC les plus gros contributeurs

### Méthodologie de calcul :



Le calcul d'intensité carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateur. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research, par exemple) et/ou émaner directement des sociétés concernées. Le calcul d'intensité carbone ne prend pas en compte le scope 3 des émissions du fait du manque de maturité des données, et de l'absence d'une définition et d'un cadre harmonisés. Par ailleurs, la prise en compte de ce scope pourrait entraîner des effets de double comptabilité, avec un chevauchement des émissions de scope 3 de certains émetteurs en portefeuille, avec les scopes 1 et 2 d'autres émetteurs.

### Pour la mise en évidence de la performance sociale :

- La note sociale

### Pour la mise en évidence de la performance de gouvernance :

- La note de gouvernance
- La représentation des femmes au conseil

### Pour la mise en évidence de la trajectoire et la prise en compte des enjeux de transition :

- Exposition aux actifs bloqués « stranded assets »
- Objectifs de réduction
- Part Verte

### Pour la mise en évidence de la participation des investissements en gestion directe aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :

- Le pourcentage du portefeuille aligné sur chacun des 17 ODD

## 6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

Les fonds intègrent dans leur reporting ESG le calcul d'indicateurs de performance durable sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance, des Droits Humains ou en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

### R-co 4Change Equity Euro

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO<sub>2</sub> ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires ;  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%
- La consommation d'eau (pilier Environnement) : calculée en mètre cube pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires ; la gestion des ressources hydriques. Elle illustre la prise en compte grandissante du défi, en particulier pour des secteurs tels que les matières premières, les services aux collectivités, l'industrie et les biens de consommation ;
- Les controverses liées à la sécurité de l'information et des données (pilier Social) : calculée comme l'existence de controverses significatives (sévères et/ou très sévères, classification MSCI) sur le sujet de l'utilisation des données personnelles. À l'ère du digital, cet indicateur ne concerne pas que le secteur de la technologie. L'émergence de nombreuses controverses a démontré l'importance d'une stratégie de gestion et de protection des données irréprochable pour un nombre croissant de secteurs (financiers, industriels, de consommation discrétionnaire, etc.) ;
- Les politiques détaillées contre la corruption (pilier Gouvernance) : afin d'être efficaces, les politiques doivent être le plus précises possibles et s'adapter aux réalités géographiques et sectorielles des entreprises. La prise en compte de cet indicateur est importante pour les sociétés exposées à des risques significatifs, tant d'un point de vue sectoriel que géographique ;
- Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies "UN Global Compact" (pilier Droits Humains) : les signataires s'engagent à respecter dix principes fondamentaux ayant trait aux enjeux RSE relatifs aux Droits Humains, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement.  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%

### R-co 4Change Convertibles Europe

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO<sub>2</sub> ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires. Cette mesure est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction du réchauffement climatique ;
- La consommation d'eau (pilier Environnement) : calculée en mètre cube pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires ; la gestion des ressources hydriques. Elle illustre la prise en compte grandissante du défi, en particulier pour des secteurs tels que les matières premières, les services aux collectivités, l'industrie et les biens de consommation ;
- Les controverses liées à la sécurité de l'information et des données (pilier Social) : calculée comme l'existence de controverses significatives (sévères et/ou très sévères, classification MSCI) sur le sujet de l'utilisation des données personnelles. À l'ère du digital, cet indicateur ne concerne pas que le secteur de la technologie. L'émergence de nombreuses controverses a démontré l'importance d'une stratégie de gestion et de protection des données irréprochable pour un nombre croissant de secteurs (financiers, industriels, de consommation discrétionnaire, etc.) ;
- La présence de femmes aux Conseils d'Administration (pilier Gouvernance) : calculé en pourcentage parmi les membres des Conseils d'Administration. Cet indicateur témoigne de la bonne gouvernance d'une entreprise et de sa volonté de promouvoir de la diversité au sein de son équipe dirigeante, qui se répercutera dans la prise de décision.  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%
- Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies "UN Global Compact" (pilier Droits Humains) : les signataires s'engagent à respecter dix principes fondamentaux ayant trait aux enjeux RSE relatifs aux Droits Humains, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement.  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%

### R-co Valor 4Change Global Equity

**Le fonds cherche à investir dans des sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs impacts négatifs via l'intégration des meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux suivants, auxquels sont associés 5 indicateurs de performance durable :**

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO<sub>2</sub> ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires. Cette mesure est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction du réchauffement climatique ;  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%
- La consommation d'eau (pilier Environnement) : calculée en mètre cube pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires ; la gestion des ressources hydriques. Elle illustre la prise en compte grandissante du défi, en particulier pour des secteurs tels que les matières premières, les services aux collectivités, l'industrie et les biens de consommation ;
- Les controverses liées à la sécurité de l'information et des données (pilier Social) : calculée comme l'existence de controverses significatives (sévères et/ou très sévères, classification MSCI) sur le sujet de l'utilisation des données personnelles. À l'ère de la data omniprésente, cet indicateur ne concerne pas que le secteur de la technologie. L'émergence de nombreuses controverses a démontré l'importance d'une stratégie de gestion des données irréprochable pour les secteurs financiers, industriel, de consommation discrétionnaire, etc ;
- Les politiques détaillées contre la corruption (pilier Gouvernance) : afin d'être efficaces, les politiques doivent être le plus précises possibles et s'adapter aux réalités géographiques et sectorielles des entreprises. La prise en compte de cet indicateur est importante pour les sociétés exposées à des risques significatifs, tant d'un point de vue sectoriel que géographique.
- Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies "UN Global Compact" (pilier Droits Humains) : les signataires s'engagent à respecter dix principes fondamentaux ayant trait aux enjeux RSE relatifs aux Droits Humains, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement.  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%

Le fonds tend à s'améliorer selon une approche dite de "best-effort", sur l'ensemble des cinq indicateurs.

### R-co 4Change Moderate Allocation

Le calcul d'indicateurs de performance durable en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies. Pour chaque ODD auquel le fonds cherche à contribuer, 3 indicateurs quantitatifs ont été sélectionnés : un indicateur positif, un indicateur négatif et un indicateur prospectif. Ces indicateurs sont calculés sur une base annuelle.

#### ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable :

- Utilisation d'énergies renouvelables (gigawattheure)
- Implication dans des activités en lien avec les énergies fossiles (pourcentage du chiffre d'affaires)
- Politique d'utilisation d'électricité propre / renouvelable

#### ODD 8 : Travail décent et croissance économique :

- Nombre de femmes à des postes de direction
- Roulement du personnel
- Note en matière de prise en compte et gestion des enjeux liés au capital humain tels que les questions de santé et sécurité au travail, l'application de normes de travail sur la chaîne de valeur, politiques de développement du capital humain avec la mise en place de formation, de mécanismes d'intéressement des salariés au capital de la société

#### ODD 12 : Consommation et Production responsables :

- Politique et/ou procédures environnementale et/ou sociale couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur
- Respect et conformité avec les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail
- Score en matière de prise en compte et gestion des enjeux ESG par le management

#### ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres :

- Politique et/ou procédures en matière de biodiversité
- Intensité hydrique (m<sup>3</sup> d'eau prélevée / chiffre d'affaires en dollar ou en euro)
- Note en matière de prise en compte et gestion des enjeux liés aux ressources naturelles (gestion de la consommation d'eau, utilisation de matériaux écologiques, politiques et procédures de prise en compte et de préservations des écosystèmes, ...)

#### ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs :

- Alignement avec le cadre du Global Compact des Nations Unies
- Nombre de controverses pour des cas graves de fraudes commerciales (pratiques anticoncurrentielles, fraude sur les prix, pratiques commerciales controversées et délits d'initiés)
- Lien entre les mécanismes de rémunération des dirigeants avec des objectifs de développement durable



#### R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO<sub>2</sub> ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires
- Le pourcentage de sociétés signataires du UN Global Compact (pilier Droits Humains)

**La sélection de valeurs portera plus particulièrement sur cinq facteurs que sont la diversité, les femmes, la sécurité, les communautés et les personnes en situation de handicap. Ainsi, pour chacun de ces facteurs, un indicateur d'impact est utilisé ex-ante dans la construction du portefeuille, et sera publié annuellement dans un rapport d'impact :**

- L'existence de programmes visant à faciliter la diversité au sein des salariés de l'entreprise, sur des aspects tels que le genre, la religion, l'origine ethnique, etc (pilier Social) ;  
Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%.
- La présence de femmes dans les instances dirigeantes de l'entreprise : calculée en pourcentage de femmes cadres dirigeantes (pilier Gouvernance) ;  
Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%.
- Les accidents survenus sur le lieu de travail : calculés en pourcentage d'accidents mortels au sein des sociétés ;
- Le développement de projets communautaires et de programmes philanthropiques répondant aux besoins locaux ;
- L'existence de politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.

Le compartiment tend à s'améliorer selon une approche dite de "best-effort", sur l'ensemble des cinq indicateurs.

#### R-co 4Change Net Zero Equity Euro et R-co 4Change Net Zero Crédit Euro

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO<sub>2</sub> ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%.

- Le % de femmes salariées (pilier Social) ;
- Le pourcentage d'administrateurs indépendants (pilier Gouvernance) ;
- Le pourcentage de sociétés signataires du UN Global Compact (pilier Droits Humains)

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%.

**La sélection de valeurs et la construction du portefeuille portera plus particulièrement sur ces indicateurs et seront publiés annuellement dans un rapport d'impact :**

- Le pourcentage du portefeuille alloué aux sociétés "leaders" telles qu'auditées par l'initiative SBTi, et le scénario avec lequel elles sont alignées ;
- Le pourcentage du portefeuille alloué aux sociétés "en transition" évaluées par Carbone4 Finance, ainsi que la distribution par score CIA (Carbon Impact Analytics), méthode conçue par Carbone4 pour évaluer l'impact carbone des sociétés ;

#### R-co 4Change Green Bonds

Nous calculons des indicateurs d'impact spécifiques pour le fonds R-co 4Change Green Bonds, afin de mesurer la contribution aux thématiques de durabilité, en lien avec les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies. Ces indicateurs seront publiés annuellement dans un rapport d'impact, et sur la base des reporting d'impact des émissions obligataires et des projets sous-jacents financés en portefeuille :

- Emissions de gaz à effet de serre évitées, calculées en tonnes de CO<sub>2</sub>/an
- Energie produite, calculée en gigawattheures/an
- Capacité énergétique installée, calculée en mégawatts
- Surface de bâtiments verts, calculée en mètres carrés

## 6.3 Quels sont les supports media permettant d’informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?

Les documents suivants sont disponibles sur la page de chaque fonds, sur notre [site internet](#) :

[R-co 4Change Equity Euro](#)

[R-co 4Change Convertibles Europe](#)

[R-co 4Change Net Zero Credit Euro](#)

[R-co 4Change Net Zero Equity Euro](#)

[R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity](#)

[R-co 4Change Moderate Allocation](#)

[R-co 4Change Green Bonds](#)

[R-co Valor 4Change Global Equity](#)

- Prospectus
- DICI mis à jour au moins annuellement
- Annexes précontractuelles SFDR
- Web Disclosure (Article 10 SFDR)
- Rapport annuel et annexes périodiques SFDR
- Le présent Code de Transparence mis à jour annuellement
- Le reporting ESG mis à jour trimestriellement

Les [pages dédiées à l'ISR](#) sur le [site internet](#) de Rothschild & Co Asset Management Europe incluent notamment le rapport d'engagement et le rapport de vote, dédié aux dialogues avec les participations de nos fonds.

Rothschild & Co Asset Management Europe a formalisé sa démarche d'investisseur responsable au travers de l'élaboration de différentes politiques, accessibles sur le [site internet](#) de la société de gestion :

- Politique ESG
- Politique d'engagement incluant la politique de vote
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique
- Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux
- Politique d'exclusion relative aux armes controversées
- Politique de risque de durabilité en matière d'investissements
- Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité
- Registre des exclusions
- Codes de Transparence des fonds 4Change labélisés

À ce jour, la société de gestion ne s'est pas encore dotée de politiques générales formalisées sur les sujets suivants :

- La biodiversité
- L'utilisation de l'eau
- La pollution et déchets
- Le genre et la diversité
- La fiscalité
- Les régimes oppressifs
- La peine de mort
- Les contrats à terme sur les matières premières agricoles, bien qu'ils soient interdits dans les fonds UCITS.

## 6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Dans un souci de transparence et afin d'approfondir certains aspects, les politiques et rapports d'engagement et de vote sont publiés et actualisés annuellement sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com>

Un rapport de vote détaillé est également disponible sur la page internet de chaque fonds actions labellisés ISR.

Dans un souci de transparence et afin d'approfondir certains aspects, les politiques et rapports d'engagement et de vote sont publiés et actualisés annuellement sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com>

### Politique d'engagement

Chez Rothschild & Co Asset Management Europe, l'engagement constitue la pierre angulaire de notre approche de durabilité, qui se veut au service de la performance et cohérente avec notre ADN de gestion. Un dialogue régulier, sur le long cours et constructif avec les sociétés participe de notre compréhension profonde de leurs modèles d'affaires et des stratégies mises en œuvre par leurs managements : elles nous permettent, en somme, d'affiner nos analyses, de mieux apprécier les risques et les opportunités associés à nos investissements, et ainsi d'éclairer nos arbitrages et décisions de gestion.

Cela étant, nous usons de notre droit de regard en tant qu'actionnaires ou porteurs d'obligations chaque fois que nous jugeons cela nécessaire. Nous privilégions, « à la quantité », des échanges ciblés de qualité. Véritable outil de gestion, l'engagement est mené en continu et relève de la responsabilité des équipes d'investissement de chacun de nos pôles d'expertise.

Nous sommes persuadés que l'engagement est clé pour avoir un impact positif et tangible en favorisant l'émergence, la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques. Depuis 2021, à travers nos actions d'engagement, nous nous sommes fixés 3 objectifs :

- I. Agir pour le climat et préserver la planète
- II. Contribuer à une économie plus inclusive
- III. Faciliter l'orientation des flux financiers vers des investissements durable

Pour ce faire, nous entendons agir sur l'ensemble des maillons de notre chaîne de valeur :

- **Auprès des émetteurs**, dans le cadre de notre gestion directe. Dans une optique d'accompagnement et de suivi de leurs "trajectoires ESG", nous interagissons de manière régulière et constructive avec les émetteurs dans lesquels nous sommes investis. Nous usons de notre droit de regard chaque fois que nous jugeons cela nécessaire pour approfondir nos analyses, évaluer leur capacité à se transformer, se prémunir du risque de controverses, ou encore, prendre des mesures concrètes en lien avec nos thématiques d'investissement ESG (par exemple, transition climatique, handicap). Nous nous assurons de la mise en place d'axes d'amélioration et de leurs résultats concrets. Les échanges qui s'avèrent infructueux ou peu concluants peuvent avoir une conséquence directe sur la gestion de nos positions au sein des portefeuilles.
- **Auprès des sociétés de gestion**. Dans le cadre de notre gestion en architecture ouverte, nous réalisons des due diligences ESG approfondies afin d'enrichir notre buy list et éclairer notre sélection de fonds.
- **Au sein de l'écosystème de la finance durable** (clients, fournisseurs de données externes, associations professionnelles, initiatives de Place, autorités publiques, ONG...). Nous prenons activement part aux réflexions menées par la place en participant, entre autres, à des consultations publiques, des groupes de travail, des tables rondes, ou encore, en menant des campagnes de communication destinées au grand public

- **Aux côtés de nos partenaires associatifs.** Une partie des frais de gestion associés à des parts de partage, pour certains de nos fonds, est reversée à nos partenaires associatifs Polar Pod, Café Joyeux et 1% pour la planète.
- **Avec nos collaborateurs.** La formation et la sensibilisation de nos collaborateurs sur nos thématiques d'investissement durable constituent des facteurs de succès de notre activité. Nous menons des actions en ce sens et les associons à nos initiatives

Plus spécifiquement, l'engagement avec les émetteurs se traduit par un dialogue bilatéral pouvant :

- Être mené à travers différents canaux de communication (formulaire électronique et questions écrites transmises par courrier électronique ; questions posées en assemblée générale, lors de réunions – téléphoniques, en visioconférence ou en présentiel – sollicités par nos équipes, ou encore à l'occasion d'événements – dédiés aux enjeux ESG ou non – organisés par les émetteurs et/ou le sell side...)
- Porter sur des émetteurs prioritaires, pré-identifiés en début de campagne (appartenant à des secteurs sensibles, figurant parmi les émetteurs les plus contributifs à l'empreinte carbone de nos investissements, régulièrement sujets à des controverses...)
- Intervenir à différentes périodes du cycle d'investissement (avec des émetteurs en portefeuille et/ ou dont l'inclusion est envisagée) ainsi qu'à tout moment et pour différents motifs :
  - En réaction à la survenance d'une controverse, en cohérence avec notre volonté de réduire les incidences négatives de nos investissements ;
  - En réaction à l'inscription, à l'ordre du jour d'une assemblée générale, d'une résolution sujette à débat ;
  - En raison de la publication d'objectifs extra-financiers insuffisamment ambitieux
  - En raison de performances extra-financières insuffisantes, généralement reflétées par des notations ESG dégradées ;
  - Etc.
- Porter sur différentes thématiques ESG
  - En lien avec l'application de nos cadres d'exclusion normatives (armes controversées, sanctions internationales...) et sectoriels (charbon thermique) ;
  - En lien avec les exigences de durabilité et les stratégies propres à chacun de nos produits d'investissement (exclusions sectorielles spécifiques, indicateurs de performance clés des fonds labellisés ISR, objectifs d'investissement durable de nos fonds article 9 au sens de la réglementation européenne SFDR, pilotage des pourcentages d'investissements durables et des indicateurs « Principal Adverse Impact » au sens de la réglementation européenne SFDR de nos fonds article 8 et 9, etc.)

L'ensemble de ces différentes initiatives a pour vocation première la formulation d'axes d'amélioration pour les émetteurs. Pouvant être mené par un gérant, accompagné d'un analyste, le dialogue individuel est régulier, constructif et fait l'objet d'un suivi dans le temps.

La disponibilité des interlocuteurs, la qualité des échanges, et la volonté de mise en œuvre des axes d'amélioration suggérés entrent en ligne en compte dans notre appréciation des émetteurs. Ces éléments viennent en sus des conclusions de nos analyses financières et ESG, et peuvent avoir une incidence directe sur la gestion de nos positions au sein des portefeuilles. Cela est le cas, à plus forte raison, lorsque le dialogue individuel s'inscrit dans le cadre d'un processus d'escalade.

### Politique de vote

Dès 2011, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une politique de vote active et cohérente avec les principes d'investissement durable. Dans ce but, nous avons confié l'analyse des résolutions à la société spécialisée Institutional Shareholder Services ([www.issgovernance.com](http://www.issgovernance.com)) et avons choisi d'adopter une politique de vote "Investissement Socialement Responsable", plutôt que les politiques de vote "Climate" et "Sustainability", afin de nous permettre d'apprécier les sociétés sur l'ensemble des piliers ESG. Celle-ci est disponible en consultation libre et régulièrement mise à jour afin de tenir des comptes de l'évolution des pratiques.

ISS formule des recommandations de vote argumentées qui respectent les principes d'investissement durable et Rothschild & Co Asset Management Europe reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques (et notamment celles inscrites à l'agenda des assemblées générales de sociétés appartenant à des secteurs sensibles) nous amène parfois à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS.

Notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en actions, sans distinction de zone géographique et de capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- Les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- Le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- Les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC (coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions)

Les actifs sous délégation de gestion financière ne sont pas pris en compte dans le périmètre de notre politique de vote et d'engagement, lequel intègre néanmoins les actifs dont nous recevons la délégation de gestion financière.

# Glossaire

## **Bottom-up**

Approche basée sur l'analyse fondamentale des sociétés. Effectuée par les analystes "buy-side", cette étape du processus a pour objectif d'identifier les opportunités d'investissement et d'évaluer les prévisions de rentabilité.

## **Global Coal Exit List**

Liste des principaux acteurs de l'industrie du Charbon publiée par l'ONG Allemande Urgewald, engagée pour la protection de l'environnement et le droit des personnes.

## **Green bonds**

Emprunt obligataire émis dans le but de financer des projets contribuant à la transition écologique ou ayant un bénéfice environnemental.

## **Le positionnement sur la courbe des taux**

Représentation graphique des rendements des titres obligataires en fonction de leurs différentes échéances, dans un environnement économique stable, sans pression inflationniste.

## **Marché des futures**

Engagement ferme d'acheter ou de vendre une quantité convenue d'un actif à un prix convenue et à une date future convenue.

## **Options**

Une option donne le droit et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix déterminé pendant une durée ou à une date déterminée.

## **Social bonds**

Titre obligataire dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact social positif sur une ou des populations.

## **Swaps**

Produit dérivé financier, les swaps sont des contrats conclus entre deux parties visant à échanger des flux financiers contre d'autres flux sur une période donnée.

## **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**

Groupe de travail créé en 2015 par le Conseil de stabilité financière du G20 avec pour mission de favoriser la transparence vis-à-vis des risques financiers liés aux problématiques climatiques.

## **Top-down**

Approche basée sur l'analyse de l'environnement macroéconomique ayant pour but de définir le scénario central de la société de gestion.

## **Urgewald**

ONG Allemande engagé pour la protection de l'environnement et le droit des personnes.

## **Science Based Target initiative**

L'initiative SBTi est formée d'experts scientifiques dont le but est de définir, de promouvoir et valider les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "Net Zero".

## **Carbon4 Finance**

Carbon4 Finance est un cabinet de conseil indépendant spécialisé.

## **Pacte mondial des Nations Unies**

Le Pacte mondial est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable.

# Contacts

## FRANCE - ROYAUME-UNI

### Paris

29, Avenue de Messine  
75008 Paris  
+33 1 40 74 40 74

## SUISSE

### Genève

Equitas SA  
Rue de la Corraterie 6  
1204 Geneva  
+41 22 818 59 00

## ALLEMAGNE - AUTRICHE

### Francfort

Börsenstraße 2 - 4  
Frankfurt am Main 60313  
+49 69 299 8840

## BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

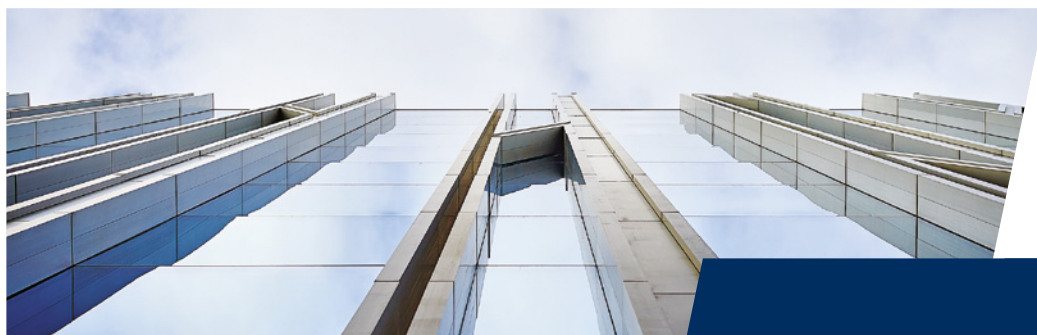
### Bruxelles

Avenue Louise 166  
1050 Bruxelles  
+32 2 627 77 30

## ITALIE - ESPAGNE

### Milan

Via Santa Radegonda 8  
Milano 20121  
+39 02 7244 31



Rejoignez-nous  
sur **LinkedIn** 

Retrouvez toutes les  
informations sur  
[am.eu.rothschildandco.com](https://am.eu.rothschildandco.com)

 **Rothschild & Co**  
Asset Management